

ABONNEMENTS :			
1 an	6 m.	3 m.	
Nièvre et limit...	44.	25.	13.
Autres départ...	52.	29.	15.
Union postale	62.	34.	18.

TELEPHONE : 2.17 et 2.18

La question des partis et l'union sacrée

Députés, directeurs de journaux et publicistes meublent actuellement, comme jamais il ne l'a été, le fameux « salon des quatre colonnes » de la Chambre où, d'ordinaire, se nouent et se dénouent aux heures de crises ministérielles les intrigues où excellent les politiciens.

C'est que, depuis quelques jours, et grâce à un provocant article de M. Henry de Jouvenel, sénateur de la Corrèze, il n'est plus guère question de la France, mais seulement de celle, paraît-il hautement supérieure, des partis politiques qui demain, et en vue des élections générales de 1924, doivent faire état de leurs forces — s'ils existent ; rentraire à la vie — s'ils sont en léthargie ; se créer — si besoin est.

M. Henry de Jouvenel, nouveau Diogène, promène sa lanterne sur les partis politiques existants en France et, curieuse révélation, insinue que ceux qu'il a rencontrés ne sont ou presque pas viables. Sans doute, écrit-il en substance, il est des restes de vieux partis, tels le parti radical et radical-socialiste, anciennement Ceillaux, actuellement Herriot et Renard, le parti républicain-démocratique (anciennement alliance républicaine démocratique, dont le président fut Adolphe Carnot), l'Action libérale populaire (dont fut Jacques Piou fut le président), le parti Socialiste (dont les animateurs et chefs furent Jaures, Guesde et Vaillant), ces partis datent d'avant-guerre c'est-à-dire d'une époque qui n'a rien de commun avec celle que nous vivons, et ont des programmes qui ne cadrent pas avec les nécessités politiques, économiques et sociales de l'après-guerre. Par surcroît, ces partis n'ont que peu ou presque pas de bases. Et pourtant, ajoute-t-il, on ne conçoit pas un pays sans partis politiques se disputant le pouvoir, non pour des fins intéressées, mais bien pour l'intérêt général. Et M. de Jouvenel de faire appel à l'esprit de parti pour la plus grande gloire et le plus grand bien de la France.

Il est inutile de dire que le sénateur de la Corrèze, par son article, a d'un seul coup réveillé les hommes et les partis dont il proclamait la léthargie.

Tout à tour radicaux-socialistes, républicains démocrates, action libérale populaire, socialistes ont tenté d'infliger à M. de Jouvenel des démentis qui, avec la passion que les hommes de partis mettent dans ces sortes de choses, ont gagné en amplitude à défaut d'une impossible netteté. C'est que, si, comme l'insinue M. de Jouvenel, les vieux partis sont ou morts ou bien près de mourir, il n'en est pas de même des chefs, anciens ou nouveaux, qui ont tout à gagner à vivre, et même à laisser croire que leurs partis sont bien vivants puisqu'ils sont là, eux ! Alors les organes de ces partis, surtout des partis de gauche, de rallier la cécité du sénateur de la Corrèze. Les radicaux-socialistes lui ont dit en substance : Comment osez-vous nier ce qui est l'évidence même, la vitalité active du parti radical-socialiste ?

Même note en ce qui concerne les autres partis : tous déclarent être bien vivants et n'avoir aucune envie de mourir.

Nous nous réjouissons bien volontiers de ces proclamations d'existence si, lisant et analysant les réponses faites à M. de Jouvenel, nous avions perçu dans ces réponses le souci de l'intérêt général et non celui de l'esprit de parti. Hélas ! comme aux temps maudits d'avant-guerre, les vieux partis, s'ils affirment leur vitalité, affirment aussi leur volonté de remettre en honneur les vieilles machinations qui sont autant de ferments de guerre civile.

Une preuve récente nous est fournie des intentions inqualifiables des vieux partis de gauche. M. Painlevé, le responsable des machineries d'Avril 1917, a eu l'audace, alors qu'il aurait dû depuis longtemps disparaître de la scène politique, d'affirmer ce mensonge qu'il nous faut extraire de son discours de dimanche dernier, à Montpellier : « Non, non, s'est-il écrié, ce ne sont pas les instituteurs laïques qui ont été les embusqués, ce sont les hommes en robe noire ! »

Pour qui a fait la guerre — ce qui n'est pas le cas de ce malheureux de Painlevé — la vérité est tout autre : les hommes en robe noire ont magnifiquement fait leur devoir.

Nous n'hésitons pas à dire que de telles affirmations, mensongères d'ailleurs, ne nous prédisposent point à appuyer un mouvement de revivification des anciens partis. Le pays, adversaire rétro des luttes antérieures, a plus besoin de l'union que de la discorde.

M. de Jouvenel, après avoir nié l'existence, la raison d'être des vieux partis, a écrit un nouvel article confirmant le premier. Non seulement, écrit-il, je me demande où sont les partis, mais aussi, où sont les idées.

Le sénateur de la Corrèze a raison de poser la question. Les vieux partis sont inexistant ou presque, ou sur le point de l'être, sont vieilles et opposées aux conceptions générales du temps présent.

Dans les conjonctures présentes, nous sommes de l'avis de M. Poincaré. La division des citoyens de ce pays due aux manœuvres des partis ne pourrait que faire l'affaire de nos ennemis. Nous n'avons vraiment pas besoin de cela. Sans doute avons-nous besoin d'une politique extérieure et intérieure. Grâce au président du Conseil cette politique existe et a été nettement et à plusieurs reprises définies. Elle se résume en ceci : à l'extérieur : faire prévoir notre volonté de paix, aussi celle de faire payer l'Allemagne, qui ne saurait se croire à l'abri parce qu'elle aura installé les banqueroutiers de ses finances nationales ; à l'intérieur : préconiser l'union entre citoyens aux fins d'aider à la réalisation des buts de politique extérieure.

L'union sacrée est plus que jamais indispensable. Elle seule pourra nous permettre de vaincre les difficultés encore nombreuses qui entravent notre route.

La discussion de la suppression des armements de la marine a commencé hier

Des orateurs demandent que des milliers d'ouvriers ne soient pas jetés sur le pavé

PARIS, 8 novembre. — M. Chassaing-Goyon, qui préside, ouvre la séance à 15 h. 25.

On discute le projet de loi relatif aux établissements industriels de la marine militaire.

M. Laurains (Charente-Inférieure) s'élève vivement contre toute idée de suppression de l'arsenal de Rochefort.

Il ne peut d'ailleurs être question, dit-il, de supprimer les arsenaux tant que le programme naval n'est pas voté.

M. Laurains expose que la suppression de l'arsenal de Rochefort ne ferait pas réaliser d'économies, puisque les travaux actuellement exécutés par l'arsenal devraient être confiés à l'industrie privée.

Le port de Lorient, déclare-t-il ayant eu la chance d'avoir un représentant au sein du gouvernement a été mieux traité que Rochefort et La Rochelle, le département de la Charente-Inférieure n'a pas reçu les mêmes encouragements de la part du gouvernement que celui du Morbihan.

M. Goude (Finistère) prend à son tour la défense des arsenaux maritimes.

Il ne faudrait pas oublier, dit-il, qu'ils ont été un des facteurs de la victoire.

M. Goude plaide en faveur des ouvriers des arsenaux et de leurs familles, puis il proteste vivement contre l'application aux arsenaux de l'article de loi de finances qui exige la suppression de 50.000 fonctionnaires et déclare que cet article ne vise en aucune façon le personnel civil permanent des armées de terre et de mer.

M. Emmanuel Brousse interrompt l'orateur et lui reproche, étant socialiste, et partisan du désarmement, de défendre les arsenaux, qui coûtent chers à la nation.

M. Goude répond qu'il estime que tant qu'il y aura des armements, ceux-ci doivent être construits par l'Etat et non par l'industrie privée.

M. Goude demande à la Chambre de refuser le passage à la discussion des articles et de renvoyer le projet au gouvernement, car on ne peut pas supprimer les arsenaux avant de voter la loi des cadres et du programme naval.

M. Henri Aiguier (Var) combat le projet en se plaçant actuellement au point de vue de la défense nationale et présente quelques observations d'ordre technique. Il adjure la Chambre de ne pas jeter sur le pavé des milliers d'ouvriers et de techniciens alors qu'une grave crise sévit sur l'industrie.

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi prochain. Tomorrow à 15 heures, suite de la discussion du budget.

A L'AMBASSADE D'ITALIE Le successeur de M. Sforza serait le marquis Paulucci dei Calboli

Ce choix serait certainement agréé par le Gouvernement français

Le nom qui jusqu'ici a été mis en avant pour remplacer le comte Sforza est celui du marquis Paulucci dei Calboli, qui fut autrefois conseiller à l'ambassade de Paris lorsque celle-ci avait pour titulaire le comte Tornelli.

Très répandu dans les milieux littéraires et philanthropiques, il s'était fait, en France, une réputation de fin lettré et d'homme charitable. Il collaborait à cette époque à de nombreuses revues françaises dont, notamment, la Revue des Revues, dirigée par Jean Finot.

C'est dire que les sentiments d'amitié du marquis Paulucci pour notre pays sont indubitables et qu'il serait sûr de trouver en France l'accueil le plus sympathique.

Une circonstance particulière lui donne d'ailleurs plus de droits qu'à aucun autre à notre respect. Son fils eut, à la guerre, les deux jambes broyées, et désormais incapable de combattre, organisa des conférences pour engager ses concitoyens à la résistance suprême.

C'est une des plus belles figures de héros dont peut s'honorer l'Italie.

M. Poincaré ira à Lausanne défendre les intérêts de la France

PARIS, 8 novembre. — L'«*Transigence*» écrit qu'au moment où M. Mussolini laisse annoncer qu'il représentera l'Italie à Lausanne quand d'autre part il est question que l'Angleterre y soit représentée par M. Bonar Law, en personne, on tout au moins à son défaut par le marquis de Curzon, la nomination de M. Barrère comme premier



Phot. Rol. Cl. Paris-Centre
M. REFET PACHA
Gouverneur de la Thrace et de Constantinople

délégué de la France ne se comprendrait pas tout à fait s'il n'existait pas un projet qu'on prête au gouvernement.

Il serait question, en effet, que M. Poincaré, faisant lui-même le voyage, aille défendre les intérêts français et resserrer à Lausanne les liens de l'Entente interalliée.

PARIS, 8 novembre. — En présence de la mauvaise impression produite à Constantinople comme à Angora par la demande anglaise d'ajournement de la Conférence de paix orientale, les Turcs étant enclins à y voir un manœuvre dilatoire des Alliés, M. Poincaré a prié l'ambassadeur d'Angleterre à Paris d'insister à nouveau auprès de son gouvernement sur les inconvénients que présente tout retard dans l'ouverture des négociations de paix avec la Turquie.

L'état de siège à Constantinople sera incessamment décrété

PARIS, 8 novembre. — D'après les dernières nouvelles reçues à Paris et dans les milieux officiels, les hauts commissaires alliés n'ont pas proclamé l'état de siège à Constantinople bien que leurs gouvernements les aient autorisés à prendre toutes mesures jugées par eux nécessaires au maintien de l'ordre. Cependant, la situation ne s'étant pas améliorée, on s'attend à voir prochainement s'instaurer l'état de siège à Constantinople.

LA PROPOSITION GAUTRU

PARIS, 8 novembre. — La commission du suffrage universel a voté la prise en considération de la proposition de loi de M. Gautru, député du Calvados tendant à une répartition des sièges des députés.

Aux termes de cette proposition, tout département ayant plus de 100.000 habitants aurait droit à autant de sièges supplémentaires qu'il compterait de fois 100.000 habitants ou fraction supérieure à 50.000. Le nombre des députés serait ainsi réduit de 46.

LA FIN DES GREVES A MARSEILLE

MARSEILLE, 8 novembre. — Les inscrits ont voté la reprise du travail.

CEUX QUI ONT VU La Russie vit dans la haine et dans la terreur de 60.000 bolchevistes

Mais ceux qui parlent ainsi n'ont pas dîné, en frac, chez Tchitchérine

Quel homme ! Je tombe en extase. Ainsi de l'Oural au Caucase. Sans Cachin, sans Ernest Lafont, Herriot, dans une semaine. Villes, steppes, le lac, la plaine, A connu la Russie à fond.

Il pond articles sur articles. Cependant que sous ses bétyles, Trotski sourit entre ses dents, D'avoir fourni les sources sûres Qu'il fong qu'un pays des fourrures Un rigaud est fourré dedans.

G. J.

Sait-on qu'il se trouve encore en Russie un certain nombre de nos compatriotes ? Non pas ceux qui se sont ralliés à la cause bolcheviste, comme Sadoul ou Pascal, mais des ingénieurs, des commerçants, des professeurs, qui, perdus dans l'immensité du territoire russe, n'ont pu encore s'échapper du pays de la Révolution.

De temps en temps, l'un d'eux réussit à franchir le cercle, et, l'un après l'autre, ils rentrent dans leur pays.

Plusieurs sont encore rentrés ces jours-ci.

Ceux-là savent ce que pense le peuple russe. Ils ne se sont pas mis en frac pour dîner avec Tchitchérine, et ils ont fait en Russie un séjour un peu plus long que celui de M. Herriot.

Un de nos confrères, M. Jean Robocha est allé les voir.

Un sourire ironique et désabusé parut sur leurs lèvres dès qu'il se mit à parler des impressions rapportées par le député de Lyon.

Tchitchérine a « promené » M. Herriot

M. Herriot n'a rien vu en Russie, dit l'un d'eux, directeur d'école à Krasnoïak, et cependant on lui en a mis, comme on dit, plein la vue. Tchitchérine l'a promené à travers Moscou et Pétersbourg, sans le lâcher d'une semelle. Il faut savoir que les bolcheviks ont organisé, dans ces deux villes, une espèce de façade à l'usage des visiteurs étrangers. Des réquisitions impitoyables, effectuées par des sections de l'armée rouge armées de mitrailleuses raflent pour Moscou le peu qui reste dans le pays. M. Herriot n'a pas vu la véritable Russie.

« En dehors des soldats rouges et de leurs familles, assez bien nourris, et qui nous continuent à être bien nourris, se font les garçons-chouettes de la Révolution, en dehors des fonctionnaires qui touchent une ration à peine suffisante, le reste du peuple continue à mourir de faim. Les bolcheviks ont tué tout commerce. Bien que, dans une certaine mesure, ils aient rétabli une vague liberté de transactions, la production est à peu près tarie. Les bolcheviks ne laissent un peu de commerce s'établir quelque temps, que pour le détruire de nouveau par d'impitoyables réquisitions.

« Presque aucune industrie ne fonctionne et les marchandises à exporter sont en quantité dérisoire. M. Herriot prétend que la foire de Nijni Novgorod est de nouveau florissante, et il manifeste le désir d'établir des échanges entre cette ville et la ville de Lyon.

« Plusieurs d'entre nous l'ont vue, cette foire de Nijni Novgorod. Ils ne l'ont pas vue précisément avec les yeux de M. Herriot. La foire de Nijni Novgorod n'est plus qu'un fantôme, où quelques rares marchands essaient de lamentables et difficiles échanges. Car on en est revenu au troc, en Russie, et la monnaie bolcheviste ne s'accepte même plus. Les Soviets ont eu beau annuler à plusieurs reprises leurs émissions antérieures de papier-monnaie, et créer de nouveaux roubles dont chacun vaut 100.000 des anciens ils n'ont pas réussi à mieux faire accepter leur nouvelle monnaie que l'ancienne.

Il n'y a pas plus de 60.000 bolcheviks

« Les bolcheviks, disent-ils, ne sont pas plus de 60.000 en Russie. Ce sont les seuls qui mangent, ce sont les seuls qui soient armés. Le reste du pays vit dans la haine, mais aussi dans la terreur de ses maîtres. Ceux-ci tiennent par la menace de la délation, car la seule chose bien organisée, en Russie, c'est la trahison. La délation, c'est la prison, et souvent la mort. Ils les tiennent aussi par la faim, car le gouvernement s'est disposé des vivres. Quiconque ne travaille pas pour lui n'a plus qu'à mourir de faim. C'est ce qui est arrivé, hélas ! à de millions de Russes. Aussi tous ceux qui veulent subsister se font-ils fonctionnaires. Et leur soumission passive au régime est la seule garantie qu'ils auront de quoi manger.

M. MAC CORMICK EN FRANCE

WASHINGTON, 8 novembre. — Le sénateur Mac Cormick est parti pour la France. Il sera à Paris le 13 courant.

Il a l'intention de visiter la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre pour étudier les conditions économiques de ces pays et la possibilité pour l'Amérique de participer à la reconstruction économique de l'Europe.

La cuisinière avait confié ses bons à une voyante extra-lucide

La voyante a disparu mais deux intermédiaires ont été condamnés à la prison

PARIS, 8 novembre. — Mlle Lhostalier, cuisinière aux maisons bourgeoises, avait économisé une somme de 1.330 fr. qu'elle convertit en bons du Crédit National 6 % et en bons de valeurs à lots.

Mlle Lhostalier, qui espérait gagner les gros lots de ces tirages, se rendit chez une voyante extra-lucide qui lui conseilla de lui confier ces titres : donnez-les moi, dit-elle, ils vous porteront chance.

Mlle Lhostalier remit ces titres à la voyante.

Celle-ci se hâta de les céder à un intermédiaire nommé Mayer qui, les vendit à un second nommé Courtois qui, à son tour, les passa à trois acheteurs dont la bonne foi a été reconnue ; MM. Hardy, Lamaré et Delvaux.

Ce dernier voulant les liquider apprit en effet l'opposition qui frappait ces titres.

En première instance, MM. Mayer et Courtois ont été condamnés respectivement à trois ans et 18 mois de prison. Sur appel, la peine de M. Mayer fut confirmée et celle de Courtois fut réduite à un an.

Quant à la voyante, elle a disparu depuis que Mlle Lhostalier a porté plainte.

Le Congrès des maires de France se tiendra le 13 décembre à Paris

PARIS, 8 novembre. — Le bureau de l'Association des maires de France a tenu une réunion à son siège social, 73, rue Notre-Dame-de-Lazareth à Paris, sous la présidence de M. Paul Bellame, maire de Nantes.

Il a arrêté les dernières dispositions pour l'organisation de son 13^e congrès qui aura lieu à Paris, les 13, 14 et 15 décembre prochain et auquel plusieurs centaines de villes ont déjà adhéré ainsi que des groupements départementaux de maires.

Un banquet réunira les congressistes le jeudi 14 décembre dont la présidence sera offerte à M. le ministre de l'Intérieur.

Importantes questions sont portées à l'ordre du jour, parmi lesquelles celles des octrois, des problèmes financiers municipaux, du personnel communal, des communes dévastées, de la constitution d'un comité consultatif, technique et juridique, d'un secrétariat d'une permanence où tous les adhérents pourront se documenter et se renseigner.

Le bureau a reçu une délégation de l'Association des receveurs municipaux présentée par M. Porte, président, avec lequel elle est tombée d'accord sur les vœux de cette association. Dans une audience qui a eu lieu, ce matin, il a exposé ses desiderata à la commission d'administration générale de la Chambre des députés.

Prévisions météorologiques

PARIS, 8 novembre. — Prévisions agricoles de l'Office National Météorologique pour la journée du 9 novembre :

Région Parisienne. — Mauvais temps, vent de secteur sud-est de 6 à 8 mètres, ouest de 8 à 10 mètres, pluie la nuit, suivie d'éclaircies, averses ou grains, amélioration en fin de l'après-midi, mais momentanée. Nuit douce, précédant un léger refroidissement. Le minimum de température sera d'environ : + 8°.

Région du Centre. — Mauvais temps, vent de sud-ouest de 8 à 10 mètres à l'ouest de 10 à 12 mètres, faibles pluies d'habitude, pluie la nuit suivie d'un temps à éclaircies, averses, grains, amélioration l'après-midi, mais passage, même température. Le minimum de température sera d'environ : + 8°.

Région du Massif Central. — Mauvais temps, vent de sud-ouest de 12 à 18 mètres passant à ouest de 8 à 12 mètres, pluie la nuit, puis temps à éclaircies et averses, suivi d'une courte amélioration, plus frais. Le minimum de température sera d'environ : + 8°.

AUX PARLEMENTAIRES MORTS AU CHAMP D'HONNEUR

PARIS, 8 novembre. — C'est demain matin à dix heures qu'aura lieu au Palais-Bourbon la double cérémonie d'inauguration des deux plaques commémoratives dédiées l'une aux députés, l'autre aux membres du personnel de la Chambre morts au champ d'honneur.

On découvre en Afrique dans le cratère d'un volcan éteint, une cité de lions et de nombreux fossiles

Londres, 8 novembre. — Bien avant la guerre, les explorateurs allemands lancés à la recherche des sources du Nil, avaient et dissimulé comme un secret d'Etat l'existence d'une merveilleuse région volcanique, située dans l'Est africain, à mi-chemin de Zanzibar et du lac Tanganyika et aussi peu connue des tribus sauvages que du monde civilisé. Mais il est probable que les Allemands eux-mêmes n'avaient qu'une faible idée du volcan qui se dressait au cœur de cette région désertique : c'est le Ngoro-Ngoro, dont le cratère, large de sept kilomètres environ, dépasse en superficie tous les cratères connus à la surface du globe. Ce roi des volcans est éteint. Mais si l'on ne voit plus de fumées sortir de ses crevasses, si l'on entend plus gronder ses laves, les rugissements des bêtes féroces qui en ont fait leur domaine suffisent à inspirer la crainte aux humains qui s'en approchent.

Au mois de janvier 1921, sir Charles Ross l'inventeur du fusil qui porte son nom, découvrit quelques ans intrépides, d'explorer ce cratère qui s'étend à 150 kilomètres environ du chemin de fer de l'Est africain. Il constata que ce volcan était peuplé de milliers de lions, de tigres et de toutes sortes de bêtes sauvages. C'est, du moins, le « Daily Express » qui l'affirme.

Sir Charles Ross, poursuivit-il, dut tuer un certain nombre de ces fauves pour reconnaître les abords du volcan. Un examen plus minutieux lui révéla que dans ce site aux végétations luxuriantes s'élevaient pour ainsi dire concentrées toute la flore et toute la faune de la région. Les explorateurs découvrirent dans les cavernes — ainsi qu'on pouvait s'y attendre — un nombre incalculable de fossiles, qu'une mission de savants britanniques se propose bien d'identifier.

Tant de curiosités devaient tenter les loisirs d'un excellent chasseur et d'un homme cultivé. Le « Daily Express » à qui nous empruntons ces détails, annonce que sir Charles Ross a acheté le Ngoro-Ngoro et qu'il s'est ainsi rendu propriétaire d'un volcan, d'une forêt vierge, d'une cité de lions et d'un musée de fossiles.

APRÈS LA CALOMNIE

« Prêtres et instituteurs ont marché au front la main dans la main »

Les discours de M. Painlevé, à Montpellier, continue à soulever les protestations de tous les anciens combattants, car pour ceux qui furent également braves, tous les bons Français éprouvent même gratitude et même affection. Aussi Mgr Gioux, évêque de Bayonne, taxa-t-il d'infaillible l'opposition que M. Painlevé a prétendu faire entre le prêtre et l'instituteur.

Il ne marcha la main dans la main, s'écrie l'éminent prêtre :

« Au front, on s'est connu, on s'est aimé. C'est la France, l'amour de la patrie, qui a fait ce miracle d'apaisement, d'union sacrée. Aux jours du péril national, tous les enfants se sont groupés autour de leur mère menacée pour lui faire un rempart de leur corps. Il n'y avait plus qu'un cœur, et qu'une âme.

« Nous voulons, nous, que ce rapprochement, cette fusion de cœurs dure ; nous le voulons pour notre bonheur, pour la grandeur de la France.

« Mais vous, Monsieur, obéissant aux passions antireligieuses, vous portez une main sacrilège sur cette union sacrée. Il vous faut des fils divisés et séparés de leur mère. Vous êtes un semeur de haine. Vous êtes un mauvais Français.

« Nous avons connu des régimes abjects. Les hommes qui les ont ébranlés portent au front une fétrissure indélébile.

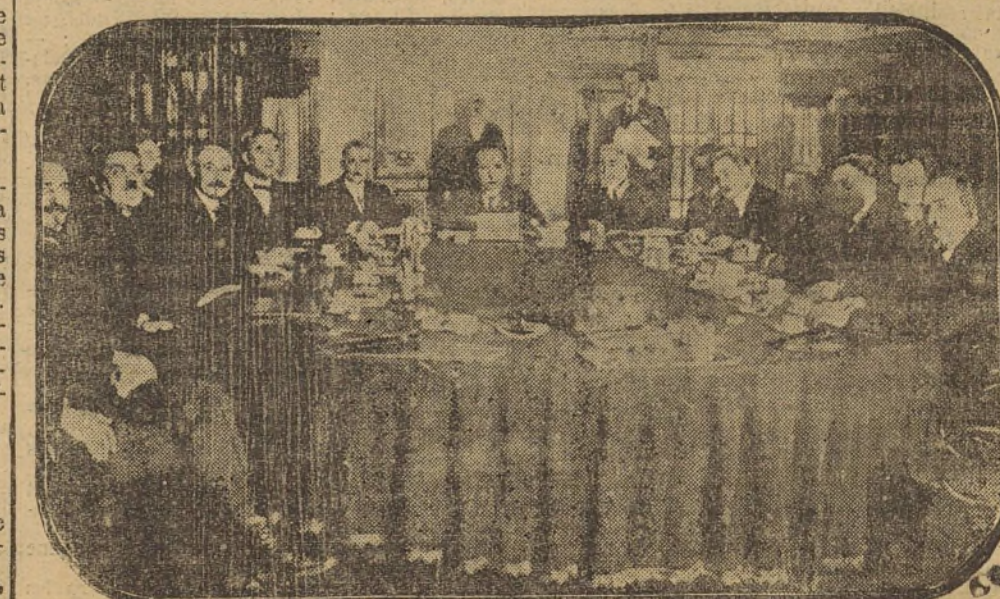
« Cet énergique langage aura un profond retentissement. L'Eglise de France ne pouvait pas s'incliner sous l'injure. Mgr Gioux ne venge pas seulement les 470 prêtres et séminaristes mobilisés de son diocèse, mais encore ceux du pays tout entier : 32.690, dont 4.618 morts. Il était juste, il était nécessaire qu'un évêque intervint et parlât avec l'autorité du chef, du père dont on a outragé les enfants.

LE CALME REGNE EN ALBANIE

PARIS, 8 novembre. — La légation d'Albanie à Paris dément catégoriquement les nouvelles selon lesquelles une insurrection aurait éclaté en Albanie.



Cl. Paris-Centre
M. Léon BOURGEOIS



Phot. Rol. Cl. Paris-Centre
M. MUSSOLINI (au centre), préside son Conseil de Cabinet

SUR LES LIGNES «ÉCONOMIQUES» DE LA RÉGION

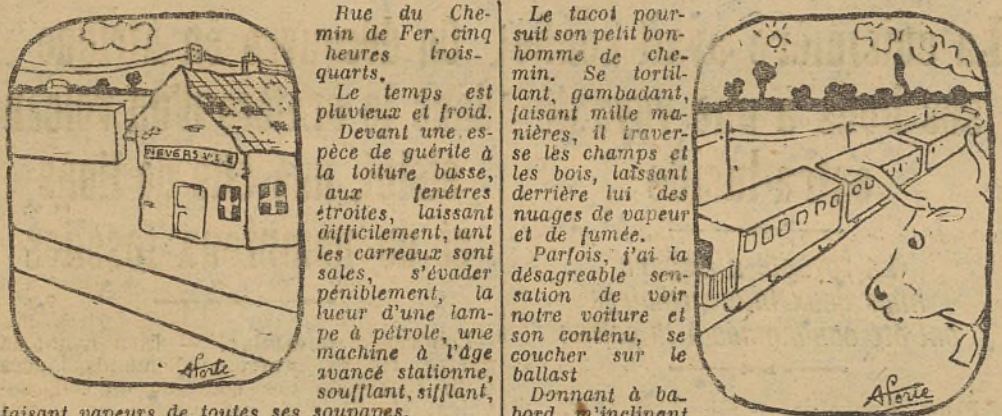
UN VOYAGE DE «PARIS-CENTRE» SUR LE «TACOT» Nevers-Corbigny

OU SUR N'IMPORTE QUEL AUTRE

pour les impressions de confort et de folle vitesse

ressenties par les voyageurs

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)



Rue du Chemin de Fer, cinq heures trois quarts. Le temps est pluvieux et froid. Devant une espèce de guirlande à la nature baste, aux fenêtres étroites, laissant difficilement, tant les carreaux sont sales, s'éclaircir, la lumière d'une lampe à pétrole, une machine à vapeur, soufflant, sifflant, faisant vapeurs de toutes ses soupapes.

Derrière un guichet, éclairé par une loupette fumeuse, un employé débrite aux quelques voyageurs impatients, un billet de circulation. Aux murs noirs ornés d'un important réseau de boîtes d'araignées, des affiches jaunies par le temps, durcies par des griffures de colle molette.

Il est 9 heures 50. Poursuivi par les regards curieux de la foule, le train s'en va, le nez au vent, dans une brume épaisse.

Après la gare de Mousseux, le convoi est lancé à travers la campagne.

De temps à autre, comme pour se donner un petit air d'importance, le tacot siffle à perdre haleine.

Terriblement secoué — ce qui me réchauffe un peu — je tends mon billet au contrôleur-chauffeur qui vient de recharger le poêle.

Lentement, les fenêtres se dissipent. Le contrôleur-chauffeur-lampiste éteint l'unique lampe éblouissante qui faisait dans notre wagon, une lumière jaunâtre.

ALLIER

MONTLUÇON

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 8 novembre

MONTLUÇON, 8 novembre (de notre correspondant particulier). — Le tribunal confirme le mandat de dépôt décerné contre Louis Avenas et Alphonse Chavreux, arrêtés tous les deux en flagrant délit de vagabondage.

— Un jeune marinier de 16 ans est condamné à 25 francs d'amende pour avoir pêché de nuit, dans le canal du Berry.

— Alfred Ducas, 29 ans, et Ferdinand Lamoulié, 30 ans, maronniers cherchaient à attirer une future avec un canotier, lorsqu'ils furent surpris par les gardarmes. Ils sont condamnés chacun à 50 francs d'amende.

— Un jeune homme de 15 ans est condamné par défaut à 3 mois et un jour de prison pour abus de confiance.

— Germain Robas, 27 ans, ouvrier d'usine à Montluçon, 10 francs d'amende avec sursis pour avoir emprunté la voie ferrée pour se rendre à son travail.

— Alfred Duchet, 28 ans, ferblantier à Bezenne s'était fait remettre par un de ses fournisseurs une somme de 500 francs pour retirer une traite. Il ne paya pas celle-ci mais garda l'argent. Poursuivi pour abus de confiance, Duchet qui ne se présente pas est condamné par défaut à 3 mois de prison.

— Antoine et Auguste Clivard, oncle et neveu, sont poursuivis pour cause sans autorisation sur le terrain d'aural. Ils sont condamnés chacun à 25 francs d'amende et 20 francs de dommages-intérêts.

— M. Georges Motereau, négociant en vins est poursuivi à la requête de la régie, parce que celle-ci avait trouvé dans sa cave un excédent en vins de 231 litres. M. Motereau est condamné à 150 francs d'amende et aux doubles centimes et demi légaux.

— M. Georges Motereau, négociant en vins est poursuivi à la requête de la régie, parce que celle-ci avait trouvé dans sa cave un excédent en vins de 231 litres. M. Motereau est condamné à 150 francs d'amende et aux doubles centimes et demi légaux.

— M. Georges Motereau, négociant en vins est poursuivi à la requête de la régie, parce que celle-ci avait trouvé dans sa cave un excédent en vins de 231 litres. M. Motereau est condamné à 150 francs d'amende et aux doubles centimes et demi légaux.

— M. Georges Motereau, négociant en vins est poursuivi à la requête de la régie, parce que celle-ci avait trouvé dans sa cave un excédent en vins de 231 litres. M. Motereau est condamné à 150 francs d'amende et aux doubles centimes et demi légaux.

— M. Georges Motereau, négociant en vins est poursuivi à la requête de la régie, parce que celle-ci avait trouvé dans sa cave un excédent en vins de 231 litres. M. Motereau est condamné à 150 francs d'amende et aux doubles centimes et demi légaux.

— M. Georges Motereau, négociant en vins est poursuivi à la requête de la régie, parce que celle-ci avait trouvé dans sa cave un excédent en vins de 231 litres. M. Motereau est condamné à 150 francs d'amende et aux doubles centimes et demi légaux.

— M. Georges Motereau, négociant en vins est poursuivi à la requête de la régie, parce que celle-ci avait trouvé dans sa cave un excédent en vins de 231 litres. M. Motereau est condamné à 150 francs d'amende et aux doubles centimes et demi légaux.

— M. Georges Motereau, négociant en vins est poursuivi à la requête de la régie, parce que celle-ci avait trouvé dans sa cave un excédent en vins de 231 litres. M. Motereau est condamné à 150 francs d'amende et aux doubles centimes et demi légaux.

— M. Georges Motereau, négociant en vins est poursuivi à la requête de la régie, parce que celle-ci avait trouvé dans sa cave un excédent en vins de 231 litres. M. Motereau est condamné à 150 francs d'amende et aux doubles centimes et demi légaux.

MOULINS

FÊTE DU 11 NOVEMBRE

Une note du Général commandant le 19^e corps annonce qu'en raison, d'une part, de la période des effectifs et d'autre part, de l'urgence d'un grand nombre de réceptions du deuxième contingent de la classe 1922, il n'y aura pas de revue dans aucune place de la 19^e région, le jour de la fête de la Victoire.

Sont priés de bien vouloir se joindre au cortège officiel, les membres des sociétés locales ci-après :

Chorale de Moulines, à 13 heures 30 précises au siège social, café de Paris.

Les Vétérans, 13 heures 30, rue de l'Épargne 3.

Le Football Club Moulinois à 13 heures 45 place de la Bibliothèque. Le V.C. Club Moulinois à 13 heures précises au café de France, place d'Allier.

Serment. — Les gardes particuliers dont les noms suivent ont prêté serment cet après-midi devant le tribunal civil :

MM. Pierre Davame, au service de M. le Baron Le Febvre ; André Thuillier, au service de Mme Clamorgan ; François Rivière, au service de M. Louis Havier.

Accident. — Henri Nicolas, 23 ans, homme 64 quippe à la gare, domicilié rue de la Fraternelle, s'est contusionné au genou droit dans un choc contre la manivelle d'un tendeur d'attelage. Il subira une incapacité de travail de huit jours.

Générosité. — Une somme de 20 francs a été versée au bureau de bienfaisance par M. Devaux, propriétaire rue de Decize au profit des pauvres.

Contravention. — Contravention a été dressée par la police hier soir, vers 7 heures au propriétaire de l'automobile portant le numéro 4180 G, 5 pour défaut d'éclairage.

Gendarmes. — Le gendarme Lassauzet est nommé secrétaire du commandant de la compagnie de Vichy.

État-civil : Naissances. — Charles Béguin, 49 ans ; — Paul Cailliez ; — Paul Crélier ; — Irène Bourgoin ; — Paul Goussier ; — Eugène Bardé et Sophie Beck, à Paris ; — Jules Andrieu et Antoinette Ricard ; — Jules Andrieu ; — Louis Chossier et Antoinette Moncloux, à Cognac ; — Marius Lagrange, à Cusset et Marcelle Bergerolle ; — Paul Fouquet et Adèle Vincent ; — Thomas Vallet et Raimbert Claudine ; — Jean Morel et Claudie Becone ; — Joseph Ferrami et Léonie Izambart ; — Bellery-sur-Allier ; — Jean Cros, à Villejuy et Marie Hospitalier.

Décès. — Charles Fraschetti, 49 ans ; — Louis Rivouillon, 50 ans ; — Henri Chéruil, 18 ans, au Verneil ; — Jean-Marie Océano, 70 ans ; — Marie Duchard, 80 ans, veuve Duchet ; — Delage Martial, 68 ans ; — Marie Devaux, 37 ans, épouse Pourcin Julier ; — Jeanne Talle, 62 ans, épouse Denis.

Vol. — Un vol de dix lapins estimés 100 fr. a été commis au préjudice de M. Bayard, horticulteur à Vichy.

SAINTE-MARTIN-DU-PUY FÊTE DE L'ARMISTICE L'Union des anciens combattants et démobilisés de la commune de Sainte-Martin a décidé de fêter l'anniversaire de l'armistice le 11 novembre et d'honorer ce même jour la mémoire des camarades tombés au champ d'honneur.

Vol. — Un vol de dix lapins estimés 100 fr. a été commis au préjudice de M. Bayard, horticulteur à Vichy.

Vol. — Un vol de dix lapins estimés 100 fr. a été commis au préjudice de M. Bayard, horticulteur à Vichy.

Les fêtes de l'armistice à Nevers

Vendredi 10 novembre 1922

A 20 heures, salves d'artillerie sur l'esplanade du Château.

À 20 heures, retraite aux flambeaux par la musique, les tambours et clairons du 13^e régiment d'infanterie et la Société Philharmonique municipale.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

À 21 heures, au Parc, rassemblement, dans l'allée longeant la rue Thiers, des groupements associations et sociétés prenant part à la manifestation patriotique organisée en l'honneur des soldats morts pour la France.

Un Corbigeois tue sa fiancée à coup de revolver et retourne arme contre lui

L'état du meurtrier est grave

Louis Guillemin, âgé de 29 ans, originaire de Corbigny (Nièvre), était entré à sa démobilisation comme garçon chez M. Huët, boucher, rue Joffre, 10, à Paris. Il s'était épousé une jeune cuisinière, Blainville Coffy, 24 ans, employée chez M. Boudinet, rue du Printemps, 14.

Blainville Coffy dont les parents habitaient Evry, était résolue à épouser le boucher quand, le 24 septembre 1921, un accident survint qui devait bouleverser ces projets.

Louis Guillemin fut renversé par une auto et eut le pied droit écrasé. Il dut rester boiteux. Lundi soir, Guillemin se présenta rue du Printemps, 14, à la recherche de sa fiancée dans la cuisine située au sous-sol de l'hôtel. Il la supplia de revenir à ses premiers sentiments.

Sur son refus, il tira contre elle deux coups de revolver, et retourna l'arme contre lui-même. Il essaya de se tuer également. Blainville Coffy avait été tuée sur le coup.

Louis Guillemin, grièvement atteint, fut transporté à l'hôpital Beaujon. A midi, le docteur sur le point de prononcer son verdict, déclara que l'état du meurtrier est grave.

FOURCHAMBAULT Une jeune fille s'est échappée du domaine des Murgers, depuis jeudi soir. Informer M. Jean ROBERT, aux Bardins, par Fourchambault (Nièvre).

Trouvailles. — Il a été trouvé une montre de dame, la réclamer chez M. Ducrot, route de Garçhizy, au lieu dit les Riottes.

PÊTE DU 11 NOVEMBRE L'amicale des mutilés, veuves de guerre, pupilles, ascendants, et anciens combattants de Fourchambault, ira déposer au cimetière une couronne sur la tombe des soldats qui y sont enterrés.

ANLEZY INAUGURATION DU MONUMENT L'inauguration du monument élevé par les habitants à la mémoire des glorieux enfants de la commune morts pour la France, aura lieu samedi prochain, à 14 h. 30.

Le matin sera consacré à la prière et à l'après-midi à une cérémonie où se déroulera au pied du monument. Des discours seront prononcés par plusieurs orateurs.

VAREZY FÊTE NATIONALE DU 11 NOVEMBRE Programme. — 9 heures : Service en l'honneur des Poilus, morts pour la France.

10 heures 30 : Formation du cortège sur la place de l'église, composé des Pupilles de la Nation, des élèves de toutes les écoles et des sociétés locales et du conseil municipal. Visite au cimetière, appel des morts. Dépot d'une palme par les Pupilles-Niveernais.

Retour sur la place de l'église ; denté avec le concours de la Fanfare. 15 heures : Concert par la Fanfare.

20 heures : Bal chez Barrot. Nota. — M. le Maire de Varzy invite les habitants à pavoiser et à illuminer.

État-civil : — Louis Roy, 85 ans, au Paradis ; — Jean Dourneau, 2 mois, de Chantemerle.

CHAMPLEMY Fête. — La grande foire aux chevaux des 2 et 3 novembre, si renommée dans la région, a été cette année encore plus importante que l'an passé.

Environ 1.200 poulains de 18 mois ou laitons ont été amenés sur le champ de foire pendant ces deux jours.

Tout s'est à peu près vendu, malgré le fléchissement général des prix, ce qui prouve que la race nièvreaise est très appréciée.

CLAMECY Dans les Finances. — Par arrêté du directeur de la comptabilité publique en date du 1^{er} septembre 1922, M. Marius Paillat, commis de 3^e classe à la Trésorerie générale de Bar-le-Duc (Meuse), est nommé à la recette des finances de Châteauneuf-sur-Loire.

Par arrêté du directeur de la comptabilité publique en date du 6 octobre dernier, M. Rameau Henri, commis stagiaire à la recette des finances de Meaux (Seine-et-Marne), a été nommé à la recette des finances de Châteauneuf-sur-Loire.

LA MACHINNE Naissances. — Antonia-Maria Nowaski ; — René Pagnoux ; — François Maury ; — André Robert ; — Maurice Léonard ; — Edouard Druzeck ; — Océlie Moravicki ; — Denise-Marie Gaillard.

Mariages. — Joseph Martin, et Clotilde Valérie Gautheron ; — Germain Godon et Marie Michot.

Décès. — Adolphe Aroussou, 62 ans ; — Michel Dupuis, 74 ans ; — Amed Beckler, 24 ans ; — Jeanne Richard ; — Renaud, mort-né.

SAINTE-PARIZ-LE-CHATEL État-civil : — Suzanne Gillier. Mariages. — Cyr Fallay à Luthenay-Uxeloup et Marie Loulergue ; — Emile Bourgeois à La Celle-sur-Loire et Victoire Philippot à Marzy ; — Claude Guyot et Anna Gilbert à Limoges (Allier) ; — Jean Bethlaminet et Louise à Chanteny-Saint-Imbert.

NEVERS État-civil : — Louise Jolivet, 41 ans, épouse Veau, 102, rue Saint-Valère.

Médaille militaire. La médaille militaire a été décernée à la mémoire de l'aspirant Bernot Léonce, du 21^e régiment d'infanterie, mort pour la France.

Sous-officier d'élite, brave et dévoué. Après avoir donné au cours de la campagne la valeur de son héros, est tombé glorieusement pour la France le 6 avril 1918, à l'Épinois (Aisne).

Propos des cambrioleurs de Vierzon et de Nevers. — M. Camille Lavot, loueur d'autos, attache au garage Godard, à Nevers, nous adresse une lettre nous informant qu'il n'apprit que le lendemain 18 octobre, à la lecture des journaux, que les deux voyageurs qu'il avait conduits à Bourges et qui n'avaient d'ailleurs jamais vu auparavant, étaient les auteurs du vol effectué chez M. Chavillon.

Des chiffres sont faits, M. Lavot, s'est empressé d'en informer la police, ce qui permet à celle-ci de poursuivre plus activement ses recherches.

M. Lavot ajoute que les deux individus ne lui ont point versé 300 francs pour le voyage, comme il lui avait été dit, mais bien le prix du tarif régulier, soit 1 fr. par kilomètre.

VOULEZ-VOUS VOIR LE GROS SUCS DE DOUGLAS FAIRBANKS Allez au CINE-PARC

LE MIRACLE c'est de pouvoir offrir au diversités la première d'une magnifique production PARAMOUNT, donnée en exclusivité à Gaumont-Palace.

LE MIRACLE est réalisé par CHAMEANE-CINE, qui passera, le 11 et 12 novembre (2 matinée, 2 soirées), le superbe film PARAMOUNT intitulé :

LE MIRACLE

COINS ET RECOINS DU VIEUX NEVERS

La Fontaine de la Revenderie

Au cours du referendum, je ne sais plus qui, souhaitait éternellement la disparition de la fontaine monumentale de la Place de la République comme « étant une des laideurs de la ville ».

Le raisonnement était un peu péremptoire, car malgré quelques éraflures aux attributs, malgré la désobéissance des anges qui représentent les quatre saisons, une Vierge et de la Vierge, le monument garde ses nobles lignes ; et la ville de Nevers qui en couronne le sommet a toujours la fière attitude qui convient à la capitale de l'ancien Nivernais.

Donc, loin des démolisseurs, des réformateurs d'œuvres d'art, notre fontaine qui fut élevée en 1860 par les soins de la municipalité, en commémoration d'un nouveau mode d'alimentation d'eau par les sources de Veninges et de Joinville, ne demande qu'une chose : que l'on fasse à nouveau jaillir de ses urnes des gerbes d'eau pour abreuver ses vasques et son bassin ; alors personne ne songera plus à demander ou à souhaiter sa disparition.

C'est bien assez regrettable d'avoir laissé partir cette gracieuse petite fontaine qui ornait il y a vingt-cinq ans la cour de la vieille Revenderie.

Vous nous la rappelez avec sa stèle octogonale imbriquée d'écaillés ou quatre motifs de plantes aquatiques alternant avec quatre dauphins marins enroulés le trident de Neptune. Au milieu de ce grouillement, jaillit une tache claire sur la penombre des échoppes, elle gazouillait tout le long du jour. Ah ! comme elle était plaisante à regarder, malgré la malencontreuse lantierne à gaz qui la couronnait.

Mais, quand le nouveau Marché Saint-Angèle s'en vint remplacer, en 1888, le vétéral maréchal, la pauvre petite fontaine fut jetée à la voirie. Pendant de longues années, ses débris encombrèrent le bas de la Place de la République, obstruant à demi l'entrée de la rue Adam-Baillet. Cela dura jusqu'à jour où un entrepreneur, qui depuis de la Nièvre, eut l'heureuse inspiration d'en rassembler les morceaux éparpillés pour édifier sur la place du petit

Ph. Béllie Cl. Paris-Centre

La vieille Revenderie et sa fontaine démolie en 1897

Ph. Béllie Cl. Paris-Centre

La fontaine de la Revenderie érigée à Chanprix (Nièvre)

hameau de Chanprix, commune de Nolay, mais il fut moins bien inspiré en la surmontant d'un fleuron de zinc.

Aux confins des Amognes, notre fontaine regrette sûrement de ne plus entendre l'inarristable caquet des Mousserards, le langage expressif des marchands de poissons ; elle se contente d'abreuver le mille rose des grands beaufs blancs.

N'est-il pas regrettable de voir les choses faisant partie du patrimoine de la ville qui ébauchent un peu de l'histoire de la cité, s'en aller loin de leur lieu de naissance ?

Et pourtant n'a-t-on pas laissé partir, sans qu'aucune voix se s'élève, ce spécimen rare d'architecture qui était le portail des Minimes et plus récemment encore les chapelles de la chapelle des Visitandines ? On ne saurait mieux faire pour la ville de Nevers on n'a ni respect, ni souci des choses du passé.

Ph. Béllie Cl. Paris-Centre

La fontaine de la Revenderie érigée à Chanprix (Nièvre)

hameau de Chanprix, commune de Nolay, mais il fut moins bien inspiré en la surmontant d'un fleuron de zinc.

Aux confins des Amognes, notre fontaine regrette sûrement de ne plus entendre l'inarristable caquet des Mousserards, le langage expressif des marchands de poissons ; elle se contente d'abreuver le mille rose des grands beaufs blancs.

N'est-il pas regrettable de voir les choses faisant partie du patrimoine de la ville qui ébauchent un peu de l'histoire de la cité, s'en aller loin de leur lieu de naissance ?

Et pourtant n'a-t-on pas laissé partir, sans qu'aucune voix se s'élève, ce spécimen rare d'architecture qui était le portail des Minimes et plus récemment encore les chapelles de la chapelle des Visitandines ? On ne saurait mieux faire pour la ville de Nevers on n'a ni respect, ni souci des choses du passé.

Ph. Béllie Cl. Paris-Centre

La fontaine de la Revenderie érigée à Chanprix (Nièvre)

hameau de Chanprix, commune de Nolay, mais il fut moins bien inspiré en la surmontant d'un fleuron de zinc.

Aux confins des Amognes, notre fontaine regrette sûrement de ne plus entendre l'inarristable caquet des Mousserards, le langage expressif des marchands de poissons ; elle se contente d'abreuver le mille rose des grands beaufs blancs.

N'est-il pas regrettable de voir les choses faisant partie du patrimoine de la ville qui ébauchent un peu de l'histoire de la cité, s'en aller loin de leur lieu de naissance ?

Et pourtant n'a-t-on pas laissé partir, sans qu'aucune voix se s'élève, ce spécimen rare d'architecture qui était le portail des Minimes et plus récemment encore les chapelles de la chapelle des Visitandines ? On ne saurait mieux faire pour la ville de Nevers on n'a ni respect, ni souci des choses du passé.

Ph. Béllie Cl. Paris-Centre

La fontaine de la Revenderie érigée à Chanprix (Nièvre)

hameau de Chanprix, commune de Nolay, mais il fut

CHER

LE DRAME DE LUGNY-CHAMPAGNE

Le meurtrier de Kapp a été retrouvé par son fils, pendu dans un bois

Bourges 8 novembre (par téléphone de notre correspondant particulier). — Le drame de Lugny-Champagne, dont Paris-Centre a fait hier le récit et au cours duquel Claudon a tué de trois coups de fusil le malheureux Knapp vient d'avoir l'épilogue que chacun pressentait. Mardi soir le fils Claudon a trouvé dans le bois de Pougan le corps de son père pendu à un arbre. On se souvient en effet que le meurtrier avait déclaré qu'il allait se pendre.

SAINT-AMAND

A LA CORRECTIONNELLE

Audience du 7 novembre

— Gaspard Emile et Desferre Albert, manouvriers, sans domicile fixe, sont inculpés de vagabondage. Des renseignements faisant défaut au tribunal, l'affaire a été mise en délibéré.
— Louis Suculet, âgé de 24 ans, journalier à Meillant, qui, le 22 octobre dernier, a été surpris pêchant à la main dans l'Étang du « Bourchard », appartenant à M. le marquis de Montcaumon, et poursuivi pour vol de poissons, a été condamné à 100 francs d'amende, et comme de bons renseignements ont été fournis sur lui, il lui a été accordé le bénéfice de la loi de sursis.
— Pierre Jolot, journalier à Saint-Amand, et Alexandre Caquin, marinier à Dun-sur-Auron, ont été surpris dans la nuit du 22 octobre dernier, chassant à l'aide d'une lanterne à acétylène, sur le territoire de la commune de Bussy. Jolot est condamné à 100 francs d'amende, et Alexandre Caquin, qui a été condamné le premier à 200 francs d'amende avec confiscation de son arme et le second à 100 francs d'amende.

— M. Chaufoinier, instituteur à Saint-Amand, a fait assigner devant le tribunal M. Chantelot Louis, âgé de 43 ans, secrétaire de rédaction et gérant du journal « L'émancipateur », pour demander contre lui une condamnation en 100 francs de dommages-intérêts, pour réparation du préjudice qu'il lui aurait causé en publiant dans son journal plusieurs articles qu'il considère comme injurieux et diffamatoires à son égard.

Après avoir entendu les explications du prévenu, qui prend l'entière responsabilité des articles incriminés et les plaidoiries de M. Noiron, représentant M. Chaufoinier, « article civil et M. Demerson, défenseur du gérant, du journal, l'affaire a été mise en délibéré. Le jugement sera rendu à huitaine.

(A suivre).

SAVIGNY-EN-SANCERRE

Etat-civil : — Naissances. — Raymond Chailoux ; — Madeleine Baubois.
— Joseph Mollet à Santranges (Cher), et Marie Champault ; — Louis Duquesne, à Bondes (Nord) et Madeleine Lemaire, à Tourcoing (Nord) ; — Cyrille Ammasson, à Beaulieu (Loire), et Marie-Louise Bouton ; — François Ruffet et Maria Pautrat à Léré ; — François Egral et Mireille Lauzon, à Cours (Nièvre) ; — Urbain Guiral, à Paris et Flora Salmon.
Décès. — Transcription du décès de Augustine Buit, épouse Béraud, décédée à Bourges le 9 septembre ; — transcription de jugement tenant lieu d'acte de décès de Hippolyte Chaufoinier, décédé à Angres, le 16 juin 1915 ; — François Pointard, 86 ans, aux Doissins.

DUN-SUR-AURON

INAUGURATION DU MONUMENT

L'inauguration de ce monument aura lieu le 11 novembre et elle sera présidée par M. le Préfet du Cher.

Réunion. — Dimanche dernier a eu lieu dans une des salles de l'Hôtel Margot, un important rassemblement de commerçants et d'agriculteurs de la Région Monsieur Herve, président de la Chambre de Commerce de Bourges, a fait une très intéressante conférence et après échange de vues, il fut décidé que des démarches seraient entreprises pour obtenir les autorisations utiles pour créer des foires à Dun.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni dimanche prochain 12 novembre, à 14 heures, à l'effet de procéder à l'élection d'un maire, en remplacement de M. Bertin, décédé.

MENETOU-SALON

GRASSE PAR SA VOITURE

Lundi matin, M. Henri Sergent, cultivateur à Fauroux, était parti de bonne heure avec sa voiture contenant un chargement de pommes, qui lui voulait expédier à la gare. Sans qu'on sache comment l'accident se produisit, il tomba sous sa voiture, se trouva pris sous la roue, qui fut calée par son corps et perdit connaissance, le cheval s'arrêta et, après quelques heures, le matin que sa voisine, Mme Dugas, découvrit l'accident. Elle prévint le maire qui se rendit aussitôt sur le lieu de l'accident, accompagné de M. le docteur Tarié. Celui-ci diagnostiqua une fracture du crâne, mais tous ses soins ne put ramener à la vie le blessé, celui-ci expira dans la soirée.

QUANTILLY

ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

Dimanche dernier des élections complémentaires ont eu lieu en vue de remplacer MM. Salmon, adjoint décédé et Lanoue, conseiller démissionnaire. MM. Dupont et Taillandier ont été élus.

VIERZON

ATTERRISSAGE D'AVION MILITAIRE

Mardi, à onze heures, un avion militaire du Camp d'Avor a atterri à Nancy. On attribue l'atterrissage à une panne de moteur. L'aviateur n'a eu aucun mal.

Sur le trottoir. — Les gendarmes ont trouvé étendu sur le trottoir, la nuit, le nommé Le Merly, originaire de Bretagne. Heureusement, Le Merly n'était qu'ivre. Ils l'ont conduit au poste et lui ont dressé procès-verbal.

Caisse d'épargne. — Il a été versé dimanche 7, 47.039 fr. 71. Il a été remboursé le même jour, 42.123 fr. 91.

OFFICE AGRICOLE DEPARTEMENTAL DU CHER

Une note parue dans la presse locale a fait connaître que l'Office agricole accorderait des subventions aux syndicats agricoles du département sur les ventes de tourteaux et farines de graines oléagineuses, cosses ou farines de manioc, consouilles, leurs adjuvants pendant les mois de novembre et décembre 1923.

C'est aux ventes consenties pendant les mois de novembre et décembre 1923 que ces remises s'appliquent.

Il est rappelé que l'Office dispose d'un capital de 10.000 francs et le montant des remises ne peut donc être fixé à l'avance, il est spécifié toutefois qu'elles ne pourront en aucun cas dépasser, pour chaque bénéficiaire, 50 % du montant de sa commande ni être supérieure à 100 francs.

Le temps. — Température nuit la plus basse, 7° ; température jour à 1 heure 10°, hauteur barométrique à 1 heure 753 mm.

Prévisions : Le temps se maintiendra à la pluie par vent des régions ouest.

NEVERS, pharm. REUILLOIN, av. de la Gare et Pharmacie Nouvelle, 18, rue des Artilleurs.

LES CAMBRIOLEURS DE VIERZON (2)

Des voleurs pénètrent dans une propriété à Marmagne et la dévalisent

Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs se sont introduits dans la propriété de M. Labin, habitant de moment par Mme Labin et sa fille. Ils ont visité le rez-de-chaussée et particulièrement la salle à manger, où ils ont dérobé plusieurs pièces d'argenterie. Un fusil de chasse que les voleurs avaient décroché avec l'intention évidente de s'en servir, est resté sur la table. Le chien de garde et les propriétaires n'ont pas été éveillés. Tout porte à croire que les voleurs connaissent les habitudes de la maison.

BOURGES

A LA CORRECTIONNELLE

du 8 novembre

Jean Dauchie, 25 ans, ancien papille du Val d'Yèvre, 2 mois de prison pour vol.
— André Papillon, 30 ans, 1 mois de prison pour coups à Mlle Moindraut.
— Louis Delcroix, 34 ans, journalier, 99, rue Edouard Vaillant, 3 mois de prison pour usurpation de qualité et outrages à agent.
— Marie Personnat, veuve Periot, 65 ans, sans domicile fixe, 1 mois de prison pour vol au préjudice de M. Laforet, débitant à Bourges.
— Jean Pierre Baptiste, 62 ans, éleveur de porcs à Vierzon Forge, 100 fr. d'amende avec sursis pour outrage au garde de Jussy Champagne.
— Marie Auberive, 20 ans, sans profession à Vierzon, 4 jours de prison par défaut pour outrages à la gendarmerie.
— Casimir Bethelot, 28 ans, cultivateur à Méneou Salon, 100 francs d'amende pour coups à M. Debaune.
— François Deont, 22 ans, garçon de salle et Louis Bricard, 39 ans, 50 fr. d'amende pour coups.
— Françoise Leneveu, 18 ans, pupilles du Val d'Yèvre, 6 mois de prison pour vol de bicyclette et abus de confiance au préjudice de M. Morel et de Mlle Sanny, cultivateurs à Bourges.
— Denis Ferrand, 34 ans, journalier à Méry-sur-Cher et Joseph Durand, 19 ans sont poursuivis pour violence, voies de fait et bris de clôture au préjudice de M. Cellier, propriétaire à Méry-sur-Cher. Il s'agit de coups de fusil tirés dans la nuit du 11 septembre dans une fenêtre de la maison de M. Cellier, Ferrand est acquitté et Durand condamné à 200 fr. d'amende.

AVIS MUNICIPAUX

Le maire de la ville de Bourges a l'honneur de rappeler aux habitants l'arrêté de police du 12 janvier 1917.
Cet arrêté porte que toutes les ordures ménagères des voies situées dans l'agglomération seront collectées au moyen de récipients de ménage, aucun type n'étant imposé aux propriétaires.
Il est interdit de déposer des ordures ménagères sur la voie publique notamment sur les bords mis en tas par les camionnettes, et de laisser des poubelles défoncées.
La ville dispose encore d'un certain nombre de récipients qui pourront être cédés aux habitants moyennant le prix de 15 fr. le petit modèle et 20 fr. le grand modèle.
Les demandes d'acquisition seront faites à la mairie, bureau de la voirie.

Caisse d'épargne. — Il a été déposé à la caisse d'épargne de Bourges et dans ses succursales pendant les séances des 2, 4 et 5 novembre ; 28.061 fr. 45 ; il a été remboursé pendant les mêmes séances, 71.891 fr. 42.

Etat-civil. — Naissances. — Jacques Pic, rue de Tivoli ; — Odette Jeanlin, rue Nicolas-Leblanc.
Décès. — Jean Philippe, 63 ans, rue de Plagnoux ; — Marie Pasdeloup, 79 ans, rue de Dun.



Au Sporting-Club de Briare

Dimanche dernier, le Sporting Club recevait sur son terrain l'équipe première de l'Union Sportive de Beaugny. Ce match comptait pour le championnat de l'Orléanais (3^e série).
Dès le coup d'envoi, le Sporting se montrait très supérieur à son adversaire dans toutes ses lignes et le match se termina par la facile victoire du Sporting, par 12 buts à 0 pour Beaugny.
A noter que malgré la supériorité du Sporting, l'équipe de Beaugny montra jusqu'à la dernière minute un très beau courage dans sa défensive et sut conserver une discipline impeccable et une courtoisie qui fait trop souvent défaut en match de championnat.

Immédiatement après cette rencontre, les équipes secondes de Bony et du Sporting jouèrent un match amical. La partie fut égale pour les deux adversaires et se termina par la victoire du Sporting, par 1 but à 0. Plusieurs équipiers seconds se sont montrés très en progrès.

Dimanche prochain, le Sporting déplace son équipe première à Châtillon pour y rencontrer l'équipe correspondante du Cercle Molière.
On ne chôme pas au Sporting.

LE FOOT-BALL ASSOCIATION A TOURS

Notre correspondant de Tours, M. Gaultier, propriétaire du Café des Sports, nous signale un bon club de première série : « Association Sportive du Centre », dont voici les palmarès depuis le début de la saison :
Première équipe. — En Coupe de France, le 17 septembre, vainqueur de l'Union Sportive de Mans par 4 à 1 le 1^{er} octobre, La Melinette, de Nantes, par 2 à 0.
En championnat de la Ligue du Centre, il bat un très bon club de première série de Tours (Etoile Sportive du Sacré Coeur), par 2 buts à 1, avec quatre remplaçants.

En matches amicaux, vainqueurs de l'Arago Sports Orléanais, par 5 à 0 ; du Chocolat Poulain, de Blois (réserve), par 6 à 0 ; du Club Sportif Bessonneau, d'Angers, par 7 à 0.
Notre correspondant nous signale que ce club demande des matches pour ses première, deuxième et troisième équipes. Conditions à débattre.

Pour tout renseignements et demandes de matches s'adresser à M. David, secrétaire général du club, Café des Sports, 62, avenue de Grammont, Tours.

PREPARATION MILITAIRE A SAINT-AMAND

Les jeunes gens de Saint-Amand et des environs sont informés que les cours de préparation militaire vont recommencer incessamment sous la direction de l'adjoint Favard, du 48^e d'artillerie, qui donnera ses leçons les dimanches matin, au Stade du Vernet, et les jeudis soir, au siège de la société.
Ces cours sont entièrement gratuits et pour pouvoir les suivre il ne suffit que de faire partie du Sporting.

LE MATCH VIERZON-ORLEANS

Les Vierzonnais ont battu les Orléanais, par 15 à 0.

LE DERNIERE HEURE

DEUXIEME EDITION --- 3 HEURES DU MATIN

LA GUERRE EN IRLANDE

Des rebelles attaquent une caserne à Dublin

On relève dix-sept victimes

DUBLIN, 8 novembre. — On annonce qu'aujourd'hui au moment où l'on passait la revue des troupes nationales sur la place d'armes, la caserne Wellington a été attaquée à coups de fusils et de mitrailleuses.
Partie de la rive opposée du canal, l'attaque n'a duré que cinq minutes environ, mais le combat a continué quelque temps encore.
Les troupes ont riposté. Plusieurs Irlandais à pied et en automobile sont sorties de la caserne et ont fait quelques prisonniers.
Il y a eu un soldat tué et quatorze blessés. Deux des agresseurs ont été tués.

Ils lancent une locomotive sur un train militaire

DUBLIN, 8 novembre. — Les troubles continuent en Irlande. Les irréguliers ont arrêté ce matin un train entre Cork et Malwo. Ils ont fait descendre les voyageurs et le personnel et ont détaché la locomotive qu'ils ont lancée à toute vapeur dans la direction de Blarney à la rencontre d'un train militaire. La locomotive est sortie des rails et s'est renversée. Il n'y a eu que six blessés dans le train militaire par suite du brusque arrêt du train.

M. A. Peyronnet convoque les porcelainiers

Paris, 8 novembre. — M. Albert Peyronnet, ministre du Travail, vient de convoquer une commission mixte pour élaborer le projet de règlement qui doit déterminer les modalités d'application de la journée de huit heures dans l'industrie de la porcelaine, de la faïence et de la poterie d'art ou d'usage domestique.

A cette commission étaient représentés les principales organisations patronales et ouvrières intéressées. Toutes les dispositions qui doivent entrer dans le futur règlement ont fait l'objet d'un examen technique approfondi qui a tenu deux longues séances et qui a permis de réaliser un accord complet sur la plupart des points et de donner aux deux partis sur les autres points, l'occasion de confronter et dans certains cas, de rapprocher les points de vue respectifs.
Le Ministre a remercié les délégués de leur concours en rendant hommage à l'esprit de conciliation dont ils avaient fait preuve.

UNE PANNE D'ELECTRICITE A NEVERS

Hier soir, entre 22 heures et 22 h. 30, une panne d'électricité a plongé la ville dans l'obscurité.

« L'Allemagne est en état de stabiliser le mark immédiatement et par ses propres moyens »

(Rapport des financiers étrangers à Berlin)

BERLIN, 8 novembre. — Le rapport remis hier soir, par quatre des financiers étrangers et qui servira de base aux propositions allemandes, formule les conclusions suivantes :

1^o LA STABILISATION DU MARK

La stabilisation du mark est possible si certains concessions mentionnées plus loin sont faites par les financiers, mais elle doit provenir tout d'abord des efforts de l'Allemagne, de sa force propre et d'une politique résolue du gouvernement allemand. L'Allemagne doit avoir une politique de construction.
La stabilisation est impossible dans les conditions actuelles, d'abord à cause des effets de la politique financière allemande pendant et depuis la guerre et ensuite à cause des charges résultant du traité. L'Allemagne doit être déchargée pour au moins deux ans de tout paiement en espèces ou en nature. La stabilisation doit toutefois précéder une solution complète de la question des réparations, parce que l'attente est trop dangereuse.

Le succès d'un plan de stabilisation ne dépend pas d'un emprunt étranger, mais de la situation de la production et du budget en Allemagne, ainsi que d'une prochaine solution de la commission des réparations. Néanmoins, l'appui d'un consortium étranger aurait un grand effet moral. Un comité de banquiers devrait se former au plus tôt. Dès les conditions présentes, un grand emprunt est impossible. Il faudrait pour qu'il fut possible que les prêteurs puissent se rendre compte de la situation qui existera à la fin du moratoire. La plus grande économie budgétaire doit être pratiquée, car l'équilibre du budget devra devenir possible une fois le mark stabilisé.

La balance commerciale déficitaire qui est indiquée par les statistiques allemandes est suspecte ; elle doit être beaucoup moins élevée en réalité et l'équilibre doit être possible. L'Allemagne ne doit plus être l'objet de mesures douanières restrictives sous exportation.

Avec les concessions demandées, l'Allemagne est en état de stabiliser le mark immédiatement et par ses propres moyens. Avec le dollar, au cours de 3,500, la réserve d'or de la Banque d'Empire est deux fois supérieure à la valeur des billets en circulation. La stabilisation est possible à un cours entre 3,000 et 3,500. Une nouvelle unité monétaire remplacera plus tard le mark.

2^o MESURES PRACTIQUES

Création à Berlin d'un office monétaire indépendant de la Banque d'Empire. Celui-ci mettrait à sa disposition une partie de sa réserve d'or. L'Office achèterait du mark papier au cours fixé. La dette flottante ne dépasserait pas un certain chiffre. Les besoins extraordinaires seraient couverts par des emprunts nationaux.
Si la commission des réparations consent à ce qui précède, il devra être constitué un consortium financier international pour collaborer à l'action financière. Il serait formé une réserve de devises d'après l'or dont disposerait l'Office et avec les avances que consentirait le consortium contre les garanties appropriées, l'Office achèterait en vendrait les devises suivant la situation du marché. L'essaim de la Banque d'Empire serait toujours passablement élevé. L'Office émettrait des bons du trésor en or. Le commerce extérieur de besoin de plus de billets qu'actuellement, il y en a, on y ferait face une fois la situation devenue normale par l'escompte de traites commerciales et la vente de marks contre des devises.
M. Brandt a remis un troisième rapport qui conclut à la possibilité d'un emprunt moyennant la garantie fournie par la Banque d'Empire et par le produit des taxes à l'exportation.
Un deuxième rapport de MM. Dubois et Vissinger ne demandait que la garantie de la Banque d'Empire. Les deux rapports demandent un moratoire et la solution de la commission des réparations.

La destruction des navires de guerre japonais

PARIS, 8 novembre. — L'ambassade du Japon nous communique la note suivante : En application des mesures de réduction des forces navales, le cuirassé « Kashima » et les croiseurs de bataille « Ikoma » et « Kurama », seront désarmés de leurs canons de 12 pouces. Les principaux bateaux de guerre destinés à être détruits, ont déjà été classés dans la 4^e escadre de réserve dont la plupart des unités sont à la voile d'été démolies. Le « Kaga » a été conduit à Yokohama et le « Tosa » à Kure où ils serviront de but à des exercices de tir, après quoi ils seront complètement détruits.

Le port de guerre de Port-Arthur sera supprimé à dater du 1^{er} décembre et celui de Mayzeu sera déclassé et deviendra une simple base navale en avril 1923.
12.000 officiers et marins seront mis en non activité ou libérés pour suppression d'emploi. Parmi les 700 officiers visés par cette mesure, figurent plusieurs amiraux. La première liste de mise en non activité sera publiée le 1^{er} décembre.

ON ARRETE A SAINT-ETIENNE LA MEURTRIÈRE D'UN SERGENT-MAJOR

Saint-Etienne, 8 novembre. — La police a mis en état d'arrestation Mlle Suzanne Bourdard, 22 ans, qui, suivant les aveux qu'elle avait faits, à M. Nicolat, commissaire de police, tué, le 31 octobre, d'un coup de revolver involontairement, affirmait-elle, Jean-Marie Faure, sergent-major au 13^e bataillon de chasseurs à Chambéry. Faure devait se marier prochainement avec une jeune fille de cette ville, mais aucune trace de relations n'a été trouvée entre le sous-officier et Suzanne Bourdard, qui demeurait près de Saint-Chamond, en venant simplement au moment du drame en visite chez des amis de Faure. Elle se fit expliquer par celui-ci le fonctionnement de l'arme dont ensuite elle eut l'imprudence de faire jouer la gâchette. Le coup partit et la balle blessa Faure mortellement.

LE DEBAT SUR LES ARSENAUX A LA CHAMBRE

L'exploitation de Guérigny n'est pas déficitaire, affirment deux députés à la Chambre, au contraire, le bilan de 1921 se solde par un bénéfice

Nous relevons dans l'analytique de la Chambre les passages suivants au sujet de Guérigny :

M. Goude. — Le projet de loi qui nous est soumis ne tend pas seulement à la suppression du port de Rochefort, il vise également à la suppression de l'établissement industriel de Guérigny, la réduction de l'importance de l'arsenal de Cherbourg, la transformation de l'arsenal de Lorient et, selon la formule du rapporteur, la spécialisation des arsenaux de Brest et de Toulon. Les conséquences de l'adoption du projet seraient excessivement graves pour le matériel et le personnel de la Marine et aussi pour les régions de Bizerte, de Rochefort et de Guérigny qu'on priverait de leurs établissements industriels.

LES TRAVAILLEURS LESES

A Rochefort, Bizerte et Guérigny, de nombreux ateliers et magasins, quelques uns modernes, et qui peuvent tous être utilisés pour des constructions de machines et d'appareils auxiliaires pour des réparations. Allez-vous livrer tout cela à l'industrie privée pour des prix infimes comme les stocks ? Ce serait une perte énorme pour l'Etat. Vous avez dans ces mêmes régions un personnel spécialisé vis-à-vis duquel vous êtes liés par un contrat au moins moral.

Les travailleurs des arsenaux de toutes les catégories ont accepté de la Marine des salaires inférieurs à ceux qu'ils auraient trouvés dans l'industrie privée, cela pour assurer la sécurité du lendemain, éviter le chômage et obtenir à l'âge fixé par la loi une retraite déterminée, ne gagnant pas assez pour nourrir leur famille. J'en parle par expérience personnelle. Ils ont dû se créer à côté des occupations accessoires. D'un seul coup vous allez les exproprier de tous ces avantages. Vous ne répondez pas les compensations des articles 6 et 7, mais ce qui est en jeu ici, ce sont les intérêts généraux de la Marine et c'est pour la sauvegarde de ces intérêts que je voterai contre une mesure qui m'apparaît comme criminelle. Vous allez, direz-vous, employer à leurs côtés ceux que vous ne mettez pas à la retraite. Où pensez-vous qu'ils trouveront à se loger en pleine crise des loyers ? Et comment leur rendre-vous le petit commerce qu'ils s'étaient créés, le petit emploi qu'ils avaient trouvé, la maison familiale qu'ils habitaient ?

Lord Curzon prononce à la Cité un important discours

Londres, 8 novembre. — Au cours d'un discours qu'il a prononcé aujourd'hui dans la Cité, Lord Curzon a dit notamment :
« La question des réparations est pour la France une question qui lui tient au cœur. J'ai toujours l'espoir que ce problème sera réglé par des négociations.
« Je ne préterai pas la main pour que l'Allemagne étende l'une quelconque de ses obligations, je ne la sauverais pas aux dépens de notre vieille alliée, mais j'essaierais d'être juste à l'égard des deux. J'espère que le nouveau premier ministre italien se rendra à Lausanne et que j'aurai le plaisir de me rencontrer avec lui. Je n'ai jamais fait aucune proposition ou pris l'initiative d'une ligne de conduite quelconque pour les grandes affaires sans en informer immédiatement la France et l'Italie. C'est dans la coopération entre la France et la Grande-Bretagne que réside la sécurité pour chacune d'elles et la paix du monde.

ANGORA

Parlant des demandes nationalistes et de l'action pressante de ceux-ci à Constantinople, lord Curzon a déclaré : « On ne peut pas tolérer ces pressions ; elles n'ont aucune justification concevable, elles sont un affront aux Alliés et un défi à l'Europe, un accord absolu existe entre les généraux alliés et les hauts commissaires alliés sur les lieux. Ils nous ont demandé hier la promesse de proclamer l'état de siège à Constantinople et de mettre en terme à l'action les nationalistes. Nous avons communiqué immédiatement hier soir avec les gouvernements français et italien pour obtenir leur agrément. La France a immédiatement approuvé l'action de son général et de son haut commissaire. Il n'est pas douteux que l'Italie fasse de même. J'espère que l'unité qui avait et qui a été ratifiée par les gouvernements sera maintenue. Nous sommes prêts à la maintenir.

LES CHAMPIONNATS DE BOXE

Paris, 8 novembre. — Championnat de France de boxe poids mi-moyen :
— Orcher bat Brévère par knock-out au 15^e round.
— Championnat de France de boxe poids moyen :
— Prunier bat Alizac par knock-out au 11^e round.

LES « HUIT HEURES » ET LES CHEMINOTS

Paris, 8 novembre. — M. Montagne, secrétaire de la Fédération des cheminots, vient d'écrire au ministre des Travaux publics, une lettre dans laquelle il discute l'application des huit heures sur les réseaux et des conséquences qui en résultent.
Voici un passage de cette lettre :
« De multiples cas nous prouvent que les réseaux multiples dans l'application du décret une diminution notable des effectifs et on n'hésite pas à vouloir reprendre l'exploitation actuelle des chemins de fer avec une répartition du personnel semblable à celle de 1913. Alors que les méthodes d'exploitation et de signalisation sont fort différentes et qu'après tout la loi d'avril 1919 n'existait pas en 1913. Il s'ensuit que les services de sécurité sont soumis à des combinaisons d'heure de présence et de coupures qui détruisent souvent toutes possibilités d'assurer normalement le métier de cheminot ».

TIRAGES FINANCIERS

Ville de Paris 1875. — Le numéro 83.283 gagne 100.000 francs.
Le numéro 251.336 gagne 50.000 francs.
Ville de Paris 1912. — Le numéro 163.181 gagne 100.000 francs.
Le numéro 292.552 gagne 50.000 francs.
Foncières 1909. — Le numéro 1.205.275 gagne 50.000 francs.
Foncières 1913. — Le numéro 653.970 gagne 250.000 francs.
Le numéro 549.352 gagne 25.000 francs.
Foncières 1879. — Le numéro 647.030 gagne 100.000 francs.
Le numéro 231.533 gagne 50.000 francs.
Le numéro 401.881 gagne la section du génie rural, par 39 voix contre 6 à M. Jean Rille, directeur de la Société française de matériel agricole et industriel de Vierzon (Cher).

« GUERIGNY FABRIQUE A MEILLEUR COMPTE »

Après avoir marqué que l'Etat trouverait du bénéfice à faire fabriquer à Guérigny des plaques de blindage, une dépense de 5 millions devant suffire à l'installation d'un outillage approprié, l'inspecteur général du génie maritime expose — et sa déclaration est faite sous serment — qu'en tenant compte de toutes les dépenses engagées, de toutes sans exception, il avait constaté que les prix de Guérigny étaient la moitié des prix pratiqués à cette époque par l'industrie privée.

M. Renard. — Voici, pour confirmer les observations de notre collègue, quel a été le bilan de Guérigny en 1921. Vous verrez que les chiffres qu'il accuse diffèrent de ceux qui ont été apportés : dépenses 14.430.000 francs ; recettes 15.140.000 francs. Où donc est le déficit qu'on nous annonce ?
M. Loquin. — Ce n'est pas sérieux !

La défense des intérêts du personnel des établissements de guerre

PARIS, 8 novembre. — Le groupe sénatorial de défense du personnel des établissements de la guerre a reçu aujourd'hui une délégation de la Fédération nationale de son personnel, ayant à sa tête M. Pédebidou, qui présidait, assisté de M. François Albert et Maugard, vice-président ; Louis Soulié, secrétaire.

L'entretien a porté sur les principales revendications formulées par le congrès national des syndicats de la guerre, qui se tient en ce moment à Paris, et notamment sur le maintien des salaires et de la pérennité des retraites.
M. Pédebidou, résumant l'échange de vues auquel a donné lieu la réunion, a assuré les délégués ouvriers de l'appui du groupe.

DEUX BATEAUX ALLEMANDS PERDUS

CHERBOURG, 8 novembre. — Deux bateaux allemands avec un équipage de 29 hommes chacun et qui faisaient le trajet de Londres à Hambourg ne sont pas rentrés depuis une semaine et sont considérés comme perdus.

Les démocrates triomphent aux Etats-Unis

New-York, 8 novembre. — Voici les résultats électoraux de cet après-midi : Sont élus à la Chambre des représentants : 132 républicains, 191 démocrates, 1 socialiste, 1 indépendant. De nombreux résultats manquent encore.

A L'ACADEMIE D'AGRICULTURE

PARIS, 8 novembre. — L'Académie d'agriculture a entendu, cet après-midi, M. Bouvier, qui a présenté une note dans laquelle il expose les résultats des expériences faites par M. Lesne et lui-même sur un nouveau coléoptère qui s'attaque aux épicéas, particulièrement dans la région parisienne.

Pour lutter contre ce parasite, un seul moyen existe : celui de brûler les arbres malades. M. Moussu a parlé ensuite de l'actinia contagieuse desèvres chez les moutons. C'est la maladie ordinairement appelée maladie du charbon par les bergers et les éleveurs. Elle se développe particulièrement en été après les moissons. Des expériences faites pour vacciner les moutons atteints ont réussi presque partout.
Enfin, M. Mangin, a présenté deux notes : l'une de M. Foey, sur la dasirose de la pomme de terre et l'autre de M. Gaudy Perrot, sur la décaction prématurée des plants de pommes de terre.

Ces maladies qui attaquent les pommes de terre, particulièrement dans le sud-est et le sud-ouest, sont nouvelles. Des recherches sont effectuées en ce moment pour trouver les espèces qui résistent le mieux.
L'Académie a élu en fin de séance M. Louis Rolley, ingénieur en chef au génie rural, correspondant national de la section du génie rural, par 39 voix contre 6 à M. Jean Rille, directeur de la Société française de matériel agricole et industriel de Vierzon (Cher).

LES INONDATIONS DANS LE CHER

Bourges, 8 novembre. — A la suite des pluies torrentielles le Cher et ses affluents subissent une forte crue dans la région de Saint-Amand, les propriétés riveraines sont inondées. L'Yèvre a également débordé. Par suite des inondations, les communications sont coupées entre Foë

HERNIE

Le Suis Guéri. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

M. GLASER le réputé spécialiste de toutes les hernies atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

Le Suis Guéri. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

M. GLASER le réputé spécialiste de toutes les hernies atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

Le Suis Guéri. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

M. GLASER le réputé spécialiste de toutes les hernies atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

Le Suis Guéri. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

M. GLASER le réputé spécialiste de toutes les hernies atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

Le Suis Guéri. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

M. GLASER le réputé spécialiste de toutes les hernies atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

Le Suis Guéri. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

M. GLASER le réputé spécialiste de toutes les hernies atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

Le Suis Guéri. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

M. GLASER le réputé spécialiste de toutes les hernies atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

Le Suis Guéri. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

M. GLASER le réputé spécialiste de toutes les hernies atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

Le Suis Guéri. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

M. GLASER le réputé spécialiste de toutes les hernies atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

Le Suis Guéri. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

M. GLASER le réputé spécialiste de toutes les hernies atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER...

Autant de pris sur l'anémie

Les Pilules Pink ont une fois de plus attaché à l'anémie une de ses nombreuses victimes. Il s'agit, cette fois, d'une jeune employée, Mlle Hermance Midor, demeurant à Gigny-sur-Suren.

Mlle Midor a dix-sept ans. C'est l'âge difficile pour les adolescents, surtout pour les jeunes filles. L'organisme est alors en plein développement et il ne trouve pas toujours dans les ressources indispensables à compenser les forces qu'il dépense en trop.

A ce moment critique, en effet, la richesse du sang s'allègre, s'amodit, provoquant un état de faiblesse on ne peut plus préjudiciable à la bonne marche de la formation. En pareil cas, les Pilules Pink ont le plus heureuse influence, car elles recourent à l'impulsion la plus saine, celle qui donne la qualité du sang.

Les Pilules Pink ont une fois de plus attaché à l'anémie une de ses nombreuses victimes. Il s'agit, cette fois, d'une jeune employée, Mlle Hermance Midor, demeurant à Gigny-sur-Suren.

Mlle Midor a dix-sept ans. C'est l'âge difficile pour les adolescents, surtout pour les jeunes filles. L'organisme est alors en plein développement et il ne trouve pas toujours dans les ressources indispensables à compenser les forces qu'il dépense en trop.

A ce moment critique, en effet, la richesse du sang s'allègre, s'amodit, provoquant un état de faiblesse on ne peut plus préjudiciable à la bonne marche de la formation. En pareil cas, les Pilules Pink ont le plus heureuse influence, car elles recourent à l'impulsion la plus saine, celle qui donne la qualité du sang.

Les Pilules Pink ont une fois de plus attaché à l'anémie une de ses nombreuses victimes. Il s'agit, cette fois, d'une jeune employée, Mlle Hermance Midor, demeurant à Gigny-sur-Suren.

Mlle Midor a dix-sept ans. C'est l'âge difficile pour les adolescents, surtout pour les jeunes filles. L'organisme est alors en plein développement et il ne trouve pas toujours dans les ressources indispensables à compenser les forces qu'il dépense en trop.

A ce moment critique, en effet, la richesse du sang s'allègre, s'amodit, provoquant un état de faiblesse on ne peut plus préjudiciable à la bonne marche de la formation. En pareil cas, les Pilules Pink ont le plus heureuse influence, car elles recourent à l'impulsion la plus saine, celle qui donne la qualité du sang.

Les Pilules Pink ont une fois de plus attaché à l'anémie une de ses nombreuses victimes. Il s'agit, cette fois, d'une jeune employée, Mlle Hermance Midor, demeurant à Gigny-sur-Suren.

Mlle Midor a dix-sept ans. C'est l'âge difficile pour les adolescents, surtout pour les jeunes filles. L'organisme est alors en plein développement et il ne trouve pas toujours dans les ressources indispensables à compenser les forces qu'il dépense en trop.

A ce moment critique, en effet, la richesse du sang s'allègre, s'amodit, provoquant un état de faiblesse on ne peut plus préjudiciable à la bonne marche de la formation. En pareil cas, les Pilules Pink ont le plus heureuse influence, car elles recourent à l'impulsion la plus saine, celle qui donne la qualité du sang.

Les Pilules Pink ont une fois de plus attaché à l'anémie une de ses nombreuses victimes. Il s'agit, cette fois, d'une jeune employée, Mlle Hermance Midor, demeurant à Gigny-sur-Suren.

Mlle Midor a dix-sept ans. C'est l'âge difficile pour les adolescents, surtout pour les jeunes filles. L'organisme est alors en plein développement et il ne trouve pas toujours dans les ressources indispensables à compenser les forces qu'il dépense en trop.

A ce moment critique, en effet, la richesse du sang s'allègre, s'amodit, provoquant un état de faiblesse on ne peut plus préjudiciable à la bonne marche de la formation. En pareil cas, les Pilules Pink ont le plus heureuse influence, car elles recourent à l'impulsion la plus saine, celle qui donne la qualité du sang.

Les Pilules Pink ont une fois de plus attaché à l'anémie une de ses nombreuses victimes. Il s'agit, cette fois, d'une jeune employée, Mlle Hermance Midor, demeurant à Gigny-sur-Suren.

Mlle Midor a dix-sept ans. C'est l'âge difficile pour les adolescents, surtout pour les jeunes filles. L'organisme est alors en plein développement et il ne trouve pas toujours dans les ressources indispensables à compenser les forces qu'il dépense en trop.

A ce moment critique, en effet, la richesse du sang s'allègre, s'amodit, provoquant un état de faiblesse on ne peut plus préjudiciable à la bonne marche de la formation. En pareil cas, les Pilules Pink ont le plus heureuse influence, car elles recourent à l'impulsion la plus saine, celle qui donne la qualité du sang.

Les Pilules Pink ont une fois de plus attaché à l'anémie une de ses nombreuses victimes. Il s'agit, cette fois, d'une jeune employée, Mlle Hermance Midor, demeurant à Gigny-sur-Suren.

A CEDER

COMPTOIR-EPICERIE face gare, préfecture, affaire, 400,000, march. env. 65,000. On peut traiter avec 70,000 compl. Occasion, juste santé.

VENTE SUR LICITATION EN PROPRIÉTÉ D'UNE ÉPICERIE située à Cergy, commune de Saint-Amand (Cher). Indivisoire entre majeurs et mineurs.

Troisième Lot. — Bâtimens d'habitation et d'exploitation, jardins, terres et prés, de la contenance de 21 hectares 93 ares environ, dont au moins 7 hectares de prés de première qualité.

Mise à prix : 80,000 fr. La vente aura lieu à la barre du Tribunal de Saint-Amand (Cher), le Mercredi 22 Novembre 1922, à 13 heures.

Étude de M. BONNET commissaire-priseur à Nevers. VENTES AUX ENCHÈRES A Nevers, salle des ventes, avenue Georges-Clemenceau, n° 1.

Le Vendredi 10 Novembre 1922, à 13 heures. I. Clôture de la vente MOBILIÈRE commencée le 4 ; armoire ancienne, buffet, chambre, cuisinière, tables, chaises, réchauds, 4 lits et literie, vaisselle, etc.

II. Vente volontaire : MOBILIER comprenant : Bonne salle à manger H. II, table, chaises, buffet, chambre à coucher (armoire à glace, lit, sommier, table de nuit, armoires à linge, bonne table de salle à manger, salon L. XV, cuisinière, appareils de chauffage, belle peinture encadrée, bicyclette, bicyclettes, 50 chaises, pendule, caquets, etc.

M. MESUREUR, notaire à Asnières (Seine), près Paris, demande BON CLERC LIQUIDATEUR et CLERC AUX ACTES COURANTS 10,388

DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DU TIMBRE BUREAU DES DOMAINES DE NEVERS SUCCESSION EN DÉSERVANCE

Par jugement en date du 26 juillet 1922, le Tribunal de l'instance de Nevers, a sur la requête de l'Administration des Domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'art. 70 du Code civil, réglementairement à l'envoi en possession de la succession de :

Henri GESSERET, domicilié à Bona, mort pour la France, le 2 octobre 1914. Nevers, le 8 août 1922. Le receveur des Domaines, ALHEINC, 7897

Je désire louer à bail pour le 11 Novembre 1922. PETIT DOMAINE d'élevage de 40 à 50 hectares, 2/3 en prés et pâturages de préférence région Saint-Saulge, Prémy, Brinon, Corbigny, Tanay, Vazzy, muni de bonnes références.

A vendre à l'amiable UN GRAND IMMEUBLE Avec dépendances, situé à Fours, servant actuellement de caserne de gendarmerie, grand jardin, le tout d'une contenance de 60 ares environ. Libre le 1^{er} juillet 1925. S'adresser à M. CHARTON, régisseur à Fours. 9156

Inutile de chercher car c'est déjà très connu AU FOUILLES DES DAMES 19, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS

C'est l'UNIQUE MAGASIN où l'on trouve ce que l'on cherche, c'est-à-dire MARCHANDISES DE DERNIÈRE FAICHEUR, NOUVELLES, JOLIES, ÉLEGANTES ET BON MARCHÉ. L'Entrée est libre.

A LOUER

CAFÉ-BAZ Cuisine au gaz de chaudière, logement de deux pièces au 1^{er} étage. S'adresser au Bureau du Journal. 10337

Pour cause de décès A VENDRE PHARMACIE dans ville industrielle, Conditions très avantageuses. S'adresser à M. Monin, notaire à Monthyon. 10380

COMMUNE DE ROUY Vente d'acacias, chènes, cèdres, hêtres, bouleaux et trembles. A vendre sur pied et par adjudication, à la mairie de Rouy, le dimanche 12 novembre 1922, de divers arbres situés sur la commune de Rouy, au lieu dit Saint-Saulge, en nature de pré, d'une surface de 1 a 25 centiares, inscrite au rôle sous le nom du dit M. Guyot Claude.

La dite servitude déclarée cessible pour cause d'utilité publique, par arrêté de M. le Préfet de la Nièvre, pris en vertu de l'article 11 de la loi du 3 mai 1841, le 7 octobre 1922.

Les personnes ayant des privilèges ou des hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sur la propriété dont il s'agit, et celles qui auraient à exercer des actions réelles relativement à la même propriété, sont mises en demeure de faire valoir leurs droits, dans les délais prescrits par la loi du 3 mai 1841. S'adresser à M. NOLIN, notaire à Clamecy. 9881

Étude de M. RANGEON, notaire à Corbigny A CEDER TOURNEE DE CINEMA Nièvre et Yonne, avec cinéma-salon. Autobus 35 HP. Projecteur Power dernier modèle. Groupe électrogène Delco. M. René PINON, à Clamecy. Ou à M. NOLIN, notaire à Clamecy. 9881

Le Domaine du Moulinot situé communes de Lormes, Magny-Lormes

Comprendant : I. LOGEMENT DE MAÎTRE avec BEAU JARDIN (rivière dans la propriété). II. BONS BATIMENTS DE FERME et 116 HECTARES DE TERRES, PRES et BOIS, exploités par M. Lachot, fermier. On peut traiter dès maintenant. Fin de bail : 1^{er} mai 1924. Il sera perçu : 5 % en sus des prix. S'adresser pour renseignements, au notaire. Et pour traiter : à M. Léon PERRIN, au Pavillon, à Corbigny ; à M. Albert PICARD, à Saulieu (4449, 40) ; à M. Charles DELORGEY, Fouchy-en-Auxois, (461, 7) ; ou à MM. BRISAC frères, 18 et 20, boulevard de Brosses à Dijon (61, 935). 10247.

CABINET DE M. ALEXÉLINE ancien principal clerc de notaire « AGENCE CENTRALE », 41, Rue Hoche, NEVERS

A CEDER HOTEL-CAFÉ-TABAC, Nièvre, foires et marchés ; 7 chambres, 19 ans de bail ; loyer : 2,500 francs. Prix demandé : 45,000 francs. CAFÉ-RESTAURANT, avec 10 chambres meublées, ville importante ; usines, quartier d'avenir ; 18 ans de bail. Prix demandé : 45,000 francs. CAFÉ, RESTAURANT, gros canton, Nièvre ; cuisine 45 à 50 quintaux par mois ; four à système, pétrin mécanique ; pas de loyers. Prix : 13,000 francs. BON HOTEL à voyageurs, ville du Centre ; loyer rare, long bail ; beau matériel ; 16 chambres, vastes dépendances. Affaires : 10,000 francs. Prix à débattre. BOUTANGERIE, gros canton, Nièvre ; cuisson 45 à 50 quintaux par mois ; four à système, pétrin mécanique ; pas de loyers. Prix : 13,000 francs. PETIT CAFÉ, à 4 km de Nevers ; loyer : 650 francs ; logement ; cuisine et 3 chambres. Prix à débattre : 7,000 francs. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Louis ALEXÉLINE, 41, rue Hoche, Nevers. 10347

Entrepreneur de travaux de maçonnerie, plâtrerie, peinture, etc. S'adresser à M. Louis ALEXÉLINE, 41, rue Hoche, Nevers. 10347

Entrepreneur de travaux de maçonnerie, plâtrerie, peinture, etc. S'adresser à M. Louis ALEXÉLINE, 41, rue Hoche, Nevers. 10347

Entrepreneur de travaux de maçonnerie, plâtrerie, peinture, etc. S'adresser à M. Louis ALEXÉLINE, 41, rue Hoche, Nevers. 10347

Entrepreneur de travaux de maçonnerie, plâtrerie, peinture, etc. S'adresser à M. Louis ALEXÉLINE, 41, rue Hoche, Nevers. 10347

Entrepreneur de travaux de maçonnerie, plâtrerie, peinture, etc. S'adresser à M. Louis ALEXÉLINE, 41, rue Hoche, Nevers. 10347

Entrepreneur de travaux de maçonnerie, plâtrerie, peinture, etc. S'adresser à M. Louis ALEXÉLINE, 41, rue Hoche, Nevers. 10347

Entrepreneur de travaux de maçonnerie, plâtrerie, peinture, etc. S'adresser à M. Louis ALEXÉLINE, 41, rue Hoche, Nevers. 10347

Entrepreneur de travaux de maçonnerie, plâtrerie, peinture, etc. S'adresser à M. Louis ALEXÉLINE, 41, rue Hoche, Nevers. 10347

Entrepreneur de travaux de maçonnerie, plâtrerie, peinture, etc. S'adresser à M. Louis ALEXÉLINE, 41, rue Hoche, Nevers. 10347

Maisons à Vendre

A usage d'habitation et d'usage commercial. S'adresser à M. COUTURIER architecte-expert, 36, rue St-Benoit, à Nevers, téléphone 516

SCIERIE Près grande ville de Haute-Saône, force hydraulique 15 chevaux, 120 ares de terrain à 30 mètres de la gare, conviendrait à toute industrie, plus bâtiment loué rapport annuel, 1,800 fr. S'adresser au Bureau du Journal. 10463

13^e Régiment d'Infanterie ALIQUIDATION Le conseil d'administration du 13^e Régiment d'Infanterie procédera le jeudi 30 novembre 1922 (salle de service de la caserne Pithé), à l'adjudication en séance publique, sous pli cacheté. 1^o à 14 heures. DU FUMIER provenant des chevaux et mulets du corps (environ 45 quintaux) pour une année, à partir du 1^{er} janvier 1923. 2^o A 14 h. 30. DU FERRAGE des chevaux et mulets du 13^e R. I. (environ 45 animaux), du 1^{er} janvier 1923 au 31 décembre 1923. Les personnes désirant soumettre leur intention avant le 25 novembre au président du conseil d'administration du 13^e R. I. et recevoir ensuite un modèle de soumission à remplir. Elles pourront prendre connaissance du cahier des charges au bureau du matériel du 13^e R. I., caserne Pithé tous les jours sauf le dimanche, de 8 heures à 11 h. 30 et de 13 h. à 17 h. 30. Nevers le 10 novembre 1922. Pour le conseil d'administration Le major-délégué Signé : LORILLON. 10440

VENTES UNE COUVERTURE en verre strié d'une surface de 400 mètres environ. On peut compter sur 300 mètres de verre utilisable et 1,200 mètres de fer à l'essai 0,85. La destination sera faite par l'acquéreur. S'adresser à Monsieur Charles PALEY, à Donzy (Nièvre). 10371

1^o OSIER sur pied, environ 2 hectares 2^o UN CHARIOT à CHEVAUX très bon état. S'adresser à M. VRINAT, aux Six-Chemin, par Nevers. 10362

UN ATTELAGE JUMENT ET SES HARNAIS VOITURE À 4 ROUES pouvant servir à labour ou petite ferme. S'adresser à M. VRINAT, aux Six-Chemin, par Nevers. 10362

7 VEAUX MALES aptes à la reproduction S'adresser M. LOISY, à La Serre, par Luthézac (Nièvre). 10358

UNE CAMIONNETTE FORD 500 kil., neuve carrossée, transport personnes et marchandises. S'adresser au Bureau du Journal. 10454

MATHIS 8 H. P. torpédo 4 places en parfait état de marche. S'adresser Ph. BOUDIN, fonds de commerce Aulnay (St-et-L.). 10460

2 HANGARS TOLE ONDULÉE charpente bois bon état, 90 mètres par 15 et 60 par 15, hauteur mille mètres. S'adresser pour visiter à M. GOUY, camp d'Alsace-Lorraine NEVERS. 10452

TROIS BICYCLETTES Homme dame, garçonne, GENESTIER, 13^e rue St-Gildard, Nevers. 10459

15 à 20 BOISSEAUX DE NOIX S'adresser au château de Veninges par Nevers. 10459

LOCOMOBILE Société Vierzonnaise, très bon état à R. F., force effective 14 HP., révisée et réprovable, très bonnes conditions, visible en marche. A vendre cause augmentation de force. A. BOULON, bois, à Vazzy (Nièvre). 10118

PERSONNEL

ON DEMANDE : UN BON FORGERON et un soudeur à l'autogène travail assuré. S'adresser au bureau du Journal. 10201

UNE BONNE SÉRIEUSE de 20 à 40 ans, célibataire ou veuve pour ménage et cuisine. S'adr. à Mme BOUQUETOT, 2 bis rue Lacourne, à Auxerre (Yonne). 10457

AIDE FORGERON ET DES CHARRONS M. MERCIER, charroisier, Nevers (S.-et-M.). 10466

REPRÉSENTANTS A LA COMMISSION demandés dans chaque région par importante maison de France travaillant pour visiter poissonniers et épiciers. Conditions intéressantes. Écrire avec références à BIGIET Frères, Boulogne-sur-Mer. 10467

FORGERONS, CHAUDRONNIERS, AJUSTEURS, MENUISIERS, CHARRONS S'adresser aux Établissements AIL NODDET, à Montceau (S.-et-M.). 10444

DIVERS A enlever AUTO DE DION 10 HP 1922 17,500 francs. S'adresser au bureau du Journal. 10363

SALON DE COIFFURE MODERNE Dames et Messieurs Maison GOUVERNAUX 1, rue du Rempart (près de la Poste) Ondulations Marcel garantie durable, coiffure de mariée et de soirée, teinture, parfumerie de toutes marques, postiches en tous genres, peignes écaille, toiles en fantaisie. Un spécialiste, ex-employé des maisons de Nice à Montecarlo, est attaché à la maison et se rendra à domicile pour les cérémonies.

AGENCE POPULAIRE CONTENTIEUX CONSEIL JURIDIQUE 1^{er} ORDRE ASSURANCES TOUS RISQUES PLACEMENT et PRÊT de CAPITAUX Pour le développement de L'HABITATION VENTES DE PROPRIÉTÉS IMMEUBLES, TERRAINS À BÂTIR CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE L'Agence possède quantités de FONDS dans toutes villes : tels que : ÉPICERIES, GREMERIES, MERCERIES, avec ou sans buvette ; NOUVEAUTES, CONFÈCTIONS, COIFFEURS, FERBLANTERIES, MARCHANDISES, GARAGES, CAFÉS, RESTAURANTS, HOTELS, BOULANGERIES, BARS, TABACS, CHAPELLERIES à tous PRIX S'ADRESSER À M. SERVAYER (PORTE DE PARIS) NEVERS

Bois de chauffage MOULÉE PREMIÈRE QUALITÉ Livrée à domicile LE STÈRE : 28 francs SCIAGE À VOLONTÉ CHARBONNETTE, le stère : 20 francs LANCERY 9, Faubourg de Lyon, NEVERS — Tél. 3-49

Bois de chauffage MOULÉE PREMIÈRE QUALITÉ Livrée à domicile LE STÈRE : 28 francs SCIAGE À VOLONTÉ CHARBONNETTE, le stère : 20 francs LANCERY 9, Faubourg de Lyon, NEVERS — Tél. 3-49

Bois de chauffage MOULÉE PREMIÈRE QUALITÉ Livrée à domicile LE STÈRE : 28 francs SCIAGE À VOLONTÉ CHARBONNETTE, le stère : 20 francs LANCERY 9, Faubourg de Lyon, NEVERS — Tél. 3-49

Bois de chauffage MOULÉE PREMIÈRE QUALITÉ Livrée à domicile LE STÈRE : 28 francs SCIAGE À VOLONTÉ CHARBONNETTE, le stère : 20 francs LANCERY 9, Faubourg de Lyon, NEVERS — Tél. 3-49

Bois de chauffage MOULÉE PREMIÈRE QUALITÉ Livrée à domicile LE STÈRE : 28 francs SCIAGE À VOLONTÉ CHARBONNETTE, le stère : 20 francs LANCERY 9, Faubourg de Lyon, NEVERS — Tél. 3-49

Bois de chauffage MOULÉE PREMIÈRE QUALITÉ Livrée à domicile LE STÈRE : 28 francs SCIAGE À VOLONTÉ CHARBONNETTE, le stère : 20 francs LANCERY 9, Faubourg de Lyon, NEVERS — Tél. 3-49

Bois de chauffage MOULÉE PREMIÈRE QUALITÉ Livrée à domicile LE STÈRE : 28 francs SCIAGE À VOLONTÉ CHARBONNETTE, le stère : 20 francs LANCERY 9, Faubourg de Lyon, NEVERS — Tél. 3-49

Bois de chauffage MOULÉE PREMIÈRE QUALITÉ Livrée à domicile LE STÈRE : 28 francs SCIAGE À VOLONTÉ CHARBONNETTE, le stère : 20 francs LANCERY 9, Faubourg de Lyon, NEVERS — Tél. 3-49

Bois de chauffage MOULÉE PREMIÈRE QUALITÉ Livrée à domicile LE STÈRE : 28 francs SCIAGE À VOLONTÉ CHARBONNETTE, le stère : 20 francs LANCERY 9, Faubourg de Lyon, NEVERS — Tél. 3-49

Bois de chauffage MOULÉE PREMIÈRE QUALITÉ Livrée à domicile LE STÈRE : 28 francs SCIAGE À VOLONTÉ CHARBONNETTE, le stère : 20 francs LANCERY 9, Faubourg de Lyon, NEVERS — Tél. 3-49

Bois de chauffage MOULÉE PREMIÈRE QUALITÉ Livrée à domicile LE STÈRE : 28 francs SCIAGE À VOLONTÉ CHARBONNETTE, le stère : 20 francs LANCERY 9, Faubourg de Lyon, NEVERS — Tél. 3-49

PRENDRAIT 1.500 KIL.

de fret pour Paris. S'adresser : EAUX DE SAINT-PAULIE-LE-CHÂTEAU (Nièvre), 10455

Compagnie d'assurances de marine. AGENTS ET COURTIERS Deux sexes, département Nièvre. Excellentes conditions. GENESTIER, directeur, 13, rue Saint-Gildard Nevers. 10459

A vendre pour cause de cessation d'exploitation. L'important et beau Cheptel de M. Paul VERRIER à Celles près la gare de Mars, comprenant : 25 vaches pleines ; 12 taures de 3 ans pleines ; 6 taures de 18 mois ; 6 taures de l'année ; 15 veaux mâles de l'année. Tous ces animaux ont été primés ou descendant d'un lauréat plusieurs fois primé aux concours de Nevers et de Moulins. S'adresser à M. VERRIER ou à M. Louis DESSAUNY, régisseur. 10450

Laines à tricoter A la main et à la machine Nuance mode Henry MOREL, Filateur 2, rue de Fontenay, Roubaix (Nord). Échantillons et carte nuances sur demande aux fabricants de bonneterie, tricoteuses et merciers. 9845

COMPTOIR GÉNÉRAL DE L'AMEUBLEMENT 16, avenue d'Orléans - PARIS-14^e - Métro : DENFERT-ROCHEREAU Actuellement VENTE RÉCLAME DE MOBILIERS Grande A DES PRIX EXCEPTIONNELS

Officiers Ministériels Étude de M. Albert PARENT notaire à Cosne (Nièvre) A VENDRE Par adjudication volontaire Le Dimanche 19 Novembre 1922, à 1 heure 3/4 du soir. A Myennes, en la salle de la Mairie.

Étude de M. GROS, notaire à Decize (Nièvre) PREMIÈRE INSERTION Suivant acte reçu par M. GROS, notaire à Decize, le 6 novembre 1922, Monsieur Paul BATHÉLIER négociant et Mme Marie FREDY, son épouse demeurant ensemble à Decize, ont vendu à M. Laurent MARTIAL, marchand-ferrier et Mme Marie Anais THERRE, son épouse demeurant ensemble à Decize, le fonds de commerce de mercerie épicerie et buvette exploité à Decize, route Nationale, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, la licence et le matériel servant à son exploitation et les marchandises existant en magasin.

Étude de M. GUILLIEN, notaire à Luzy. A VENDRE par adjudication A Luzy, en l'étude de M. GUILLIEN, notaire, le 14 novembre 1922, à 10 heures. 250 sapsins, 23 chênes, 49 acacias, 31 arbres de diverses essences et 120 perches ; le tout faisant un volume réel d'environ 289 mètres cubes. Ces arbres sont situés dans un sent massif à Bussières, 3 kilomètres de Luzy, sur la propriété de l'Institution de Vigne. S'adresser à M. GROS, notaire, 10,387

Étude de M. Maurice BOT, notaire à Château-Chinon A VENDRE UN FONDS D'ENTREPRENEUR DE TRANSPORTS Par autobus et camions Privilège faillage et camion. POMPES FUNÈRES. Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. BOT, notaire. 10294

Étude de M. Albert PARENT notaire à Cosne (Nièvre) A VENDRE Par adjudication volontaire Le Dimanche 19 Novembre 1922, à 1 heure 3/4 du soir. A Myennes, en la salle de la Mairie.

Étude de M. GROS, notaire à Decize (Nièvre) PREMIÈRE INSERTION Suivant acte reçu par M. GROS, notaire à Decize, le 6 novembre 1922, Monsieur Paul BATHÉLIER négociant et Mme Marie FREDY, son épouse demeurant ensemble à Decize, ont vendu à M. Laurent MARTIAL, marchand-ferrier et Mme Marie Anais THERRE, son épouse demeurant ensemble à Decize, le fonds de commerce de mercerie épicerie et buvette exploité à Decize, route Nationale, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, la licence et le matériel servant à son exploitation et les marchandises existant en magasin.

Étude de M. GUILLIEN, notaire à Luzy. A VENDRE par adjudication A Luzy, en l'étude de M. GUILLIEN, notaire, le 14 novembre 1922, à 10 heures. 250 sapsins, 23 chênes, 49 acacias, 31 arbres de diverses essences et 120 perches ; le tout faisant un volume réel d'environ 289 mètres cubes. Ces arbres sont situés dans un sent massif à Bussières, 3 kilomètres de Luzy, sur la propriété de l'Institution de Vigne. S'adresser à M. GROS, notaire, 10,387

Étude de M. Albert PARENT notaire à Cosne (Nièvre) A VENDRE Par adjudication volontaire Le Dimanche 19 Novembre 1922, à 1 heure 3/4 du soir. A Myennes, en la salle de la Mairie.

Étude de M. GROS, notaire à Decize (Nièvre) PREMIÈRE INSERTION Suivant acte reçu par M. GROS, notaire à Decize, le 6 novembre 1922, Monsieur Paul BATHÉLIER négociant et Mme Marie FREDY, son épouse demeurant ensemble à Decize, ont vendu à M. Laurent MARTIAL, marchand-ferrier et Mme Marie Anais THERRE, son épouse demeurant ensemble à Decize, le fonds de commerce de mercerie épicerie et buvette exploité à Decize,

ATELIERS DE RÉPARATIONS AUTOMOBILES
Toutes MARQUES

GRAY SUCESSEUR
MÉCANICIEN AMÉRICAIN
Ancienne Maison GRAY et AUDIN
19, Rue Sainte-Valère, NEVERS

Motos, Side-Cars, TRACTEURS agricoles,
Autos FORD, PACKARD, PIERCE-ARROW,
CADILLAC, etc.

TOUTES PIÈCES DÉTACHÉES
Françaises et Américaines
Spécialité de Révision, prix modérés
Télégr. GRAY, Autos. Téléph. 4-91

MACHINES AGRICOLES
Moteurs Agricoles et Industriels

Semoirs à grains et graines. — Distribu-
teurs d'engrais — Charrues BRABANT
simples et doubles. — Charrues vigneronnes
Decavillonneuses — Concasseurs et
broyeurs.

SEMENCES SÉLECTIONNÉES DU NORD

ACHAT DE GRAINS ET GRAINES
S'adresser à :
L. BOUZITAT La Charité (Nièvre)
Téléphone, 73

VERMICELLERIE DU CENTRE

LUCAS ET C^{IE}
19, rue Voltaire, à MOULINS

PÂTES ALIMENTAIRES
Les meilleures et les moins chères
Exiger la marque « LE MOULIN »
On demande de bons REPRESENTANTS
pour la Nièvre et le Cher

...Regardez
bien cette
boîte...



...et
exigez la chez
votre fournisseur

Suis acheteur toutes quantités

Charbon de Bois

Bois de papier : TREMPÉ, PIN, etc.
Faire offres avec prix : CALLIER-MICET, Bois, Dijon.
10324

MALADIES D'ESTOMAC

CRI D'ALARME



Mangez-vous d'appétit ? Avez-vous des digestions lentes et pénibles ? Ecrivez-vous des lourdeurs, de l'oppression après les repas ? Avez-vous du brûlant, des renvois acides, des gaz abondants, des maux de tête, des vertiges, des balancements, de la somnolence ? Avez-vous la langue chargée, l'haleine fétide, le ventre gonflé, ballonné ? Avez-vous souvent des indigestions, des nausées, des vomissements, des alternatives de diarrhées et de constipation ? Sentez-vous des douleurs au creux de l'estomac, dans le ventre, dans le dos, entre les épaules ? Êtes-vous vite fatigué, vite essouffé ? Êtes-vous devenu triste, de mauvaise humeur, fuyant toute société, à charge à vous-même et aux autres, incapable de faire de la bonne besogne, vous fâchant, vous emportant pour des riens ? Êtes-vous oppressé pendant la nuit, avez-vous des cauchemars, des insomnies ?

Renoncez donc bien dans la tête que seules les Poudres de Cock peuvent vous débarrasser immédiatement de toutes ces misères physiques et morales qui empoisonnent toute votre existence, parce que les Poudres de Cock remettent immédiatement l'estomac à neuf. Avec les Poudres de Cock on mange avec goût, avec plaisir, on digère facilement n'importe quel aliment, on a tous les organes à l'aise, le cœur, la tête, le cerveau, le foie, les reins, les intestins ; on retrouve ses forces, sa gaieté, sa bonne humeur parce qu'on retrouve la santé. Vous tous qui souffrez de l'estomac, prenez donc les Poudres de Cock, c'est le seul bon remède pour guérir l'estomac. Exigez les Poudres de Cock à 5 fr. 50 la boîte dans toutes les bonnes pharmacies.

UNE
PASTILLE VALDA
EN BOUCHE
C'EST LA PRÉSERVATION

des Maux de Gorge, Rhumes de Cerveau,
Enrouements, Rhumes, Bronchites, etc.

C'EST LE SOULAGEMENT INSTANTANÉ

de l'Oppression, des Accès d'Asthme, etc.

C'EST LE BON REMÈDE POUR COMBATTRE

toutes les Maladies de la Poitrine.

RECOMMANDATION DE TOUTE IMPORTANCE :

DEMANDEZ, EXIGEZ
dans toutes les Pharmacies
LES VÉRITABLES PASTILLES VALDA
vendues SEULEMENT en BOÎTES
de 2 fr. 75 (impôt compris)
portant le nom
VALDA

AUTOMOBILISTES !

avec l'

HUILE RIGAL

ON VA VITE ET LOIN

Usine : 20, av. Boucaut,
CHALON-SUR-SAÔNE

ANISALO

L'As des Anis - L'Anis des AS
TERRIER-BOURDIN, à COSNE (Nièvre)

AUTOMATIC-PIANO
grande marque française Hor-
villeur et Georges Persberg, 32
rue des Archives, Paris. Suc-
cursale, 48, avenue Albert-Ei-
sabeth, Clermont-Ferrand (Puy-
de-Dôme).

PIANOS AUTOMATIQUES
grands et petits modèles, vente
avec facilités de paiement. Loca-
tion. Réparations. Echange et
réajustage de cylindres au choix
du client.

TRAVAIL CHEZ SOI machines à tricoter, robes et
rectrines, Gâté, gratuit.

LAINES Bonneterie, Machi-
nes à coudre. Gros et détail.

LA LABORIEUSE, 10, rue
de la Charité, LYON. 1842

Grande Compagnie d'assurances
de 1^{er} ordre, accidents, incendie,
mortalité du bétail.

DEMANDE AGENT GENERAL
pour les villes de Montluçon,
Vichy, Gannat, Cosne, Clamecy,
Corbigny et Beaune.


Ecrire : JOUQUET, inspecteur
Charolais (S.-et-L.), 7.696

MALADIES D'ESTOMAC

GASTRITES, DYSPÉPSIES, GASTRALGIES, DILATATIONS, VOMISSEMENTS
MAUVAISES DIGESTIONS - INTESTINS - PLUS DE CONSTIPATION NI ENTÉRITE

GUÉRISON PAR

LA POUDRE DE L'HOPITAL



LISEZ ET VOUS SEREZ ÉDIFIÉS

Madame SAUTEREAU, rue Victor-Hugo, à Henrichemont (Cher), nous écrit : « Combien Je regrette de n'avoir pas connu plus tôt votre merveilleuse poudre de l'Hôpital. Depuis deux ans je souffrais d'une affection de l'estomac avec vomissements fréquents qu'aucun médicament n'avait pu soulager. Conduite à la clinique du chirurgien, on n'osa pas tenter une intervention chirurgicale. Tout espoir semblait donc perdu pour moi, quand j'essayai votre Poudre de l'Hôpital. Aujourd'hui les vomissements et les douleurs ont disparu et je puis manger normalement. Je vous autorise, si vous le jugez à propos, de publier ma lettre, peut-être pourra-t-elle contribuer à soulager d'autres souffrants. »

Madame SAUTEREAU.

On est enfin arrivé à trouver une spécialité LA POUDRE DE L'HOPITAL qui donne des résultats surprenants dans les dyspepsies, aigreurs, gastrites, dilatations, gastralgies, vomissements et tous les maux d'estomac. Cette spécialité, véritable découverte scientifique, régularise l'intestin en aidant l'action de la nature, donc elle guérit la constipation et l'entérite ; elle chasse la bile et donne une active circulation du sang, supprimant ainsi les migraines, insomnies, vertiges et tous les accidents du retour d'âge dus à une mauvaise circulation du sang. Agir sur l'estomac et l'intestin, organes étroitement liés pour rendre utile l'alimentation humaine, voilà le grand résultat obtenu par la POUDRE DE L'HOPITAL.

Essayez de prendre cette spécialité si connue à Paris, prescrite par des médecins spécialistes, et vous serez étonnés des résultats, car LA POUDRE DE L'HOPITAL est une spécialité vraiment scientifique qu'il était utile de signaler à nos lecteurs. — Prix : 7.70 (impôt compris).

Votre pharmacien peut vous procurer de « La Poudre de l'Hôpital » (en poudre ou en comprimés) dans les 24 heures, chez tous ses fournisseurs de gros.

PARIS, Pharmacie Normale, 19, rue Drouot,
NEVERS : Pharmacies BERNAMONT, REULLON, FOURNIER.
CLAMECY : Pharmacie PIL GRAIN ; — CORBIGNY : Pharmacie MIGNOT ; — DECIZE : Pharmacie CARRE ;
— LUCENAY : Pharmacie FOUACHE ; — LA CHARITÉ : Pharmacie du Dr DUMONT ; — GUÉRYGNY : Pharmacie BOIRON ; —
SAINT-BENIN-D'AZY : Pharmacie GIRARD ; — SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER : Pharmacie SUISSE ; — SANCERRE, Phar-
macie NEE ; — LA GUERCHÈ, Pharmacie MOULIN ; — NERONDES, Pharmacie JORDONA, CAILLAULT ; — SANCERGES,
Pharmacie LEGAL et toutes pharmacies du Cher et de la Nièvre. Si vous êtes éloigné d'un pharmacien, écrivez au Directeur
du Laboratoire de LA POUDRE DE L'HOPITAL, les Aix-d'Angillon (Cher), qui vous enverra un flacon avec tous renseignements.

On peut gagner

500.000 fr. avec
10 fr. en souscrivant

le soldé par mensualités de 20 fr. en achetant un BON PANAMA. — Dès le 1^{er} versement on est *soul propriétaire* du titre et l'on a droit à la totalité du Lot. Les PANAMA offrent 250 tirages avec près de 460 MILLIONS de fr. à payer, soit :

129 Lots de 500.000 frs	259 Lots de 10.000 frs
130 — 250.000 —	269 — 5.000 —
259 — 100.000 —	1.296 — 2.000 —
	12.560 — 1.000 —
	1.740.242 remboursés à 400 —

Tirage le 15 Novembre 1922
Gros lots : 250.000 - 100.000 fr. etc.
Près de TROIS MILLIONS DE LOTS par an

Le n^o est adressé de suite et participe à tous les Tirages. Le 1^{er} n^o gagne 250.000 fr. ; le 2^e : 100.000 fr., etc. Tout souscripteur gagnant dix mille fr. sera avisé par télexgramme. Chaque Bon peut gagner de 500.000 à 4.000 fr. ou doit être remboursé à 400 fr. par voie de tirage. Les Lots sont payables immédiatement à nos Caisses dès la Liste officielle parue et aucune retenue n'est faite de notre part sur le montant du Lot à encaisser. Envoyer adresse complète avec 1^{er} versement de 10 fr. en mandat à M. le Directeur du

3, CRÉDIT UNIVERSEL
PLACE DE LA BOURSE, MARSILLE

Le plus puissant Etablissement en France fondé en 1850, traitant la Vente à tempérament et toutes les Opérations financières. Listes gratuites après chaque tirage.

Au tirage du 16 août, le n^o 1.852.094 a gagné CINQ CENT MILLE FRANCS.

La Direction n'ayant aucun Agent ni succursale, décline toute responsabilité pour les envois qui ne sont pas adressés directement au Siège Social, 3, Place de la Bourse, Marseille.

MAUX DE TÊTE

Douleurs de Reins
Névralgies
Rhumatismes
Constipation

Tous ces Malaises guéris par le
DEPURATIF BLEU

Une dame de Belgique nous adresse la lettre suivante :
« Etant émigrée en France, j'ai eu le bonheur de connaître votre excellent DEPURATIF BLEU, qui m'a fait usage aussitôt, car je souffrais de grands maux de tête et de constipation. Votre bon remède m'a guéri complètement ; je vous en suis très reconnaissante. Vous pouvez, en toute sincérité, publier le récit de ma lettre. »
« Vve Arnould S'AUTE, grande-rue, n^o 36, à Laiche (Belgique). »

N.-B. — En effet, le DEPURATIF BLEU, en purifiant le sang, chassant les humeurs, est un remède héroïque contre toutes les affections nerveuses. Il est, pour la femme, indispensable afin de lui éviter les accidents d'une mauvaise circulation du sang.

5 fr. Pharmacies. Cure, 4 Racons, franco contre mandat de 20 fr. BRELAND, pharmacien, 51, rue Antoinette, LYON.

Dépôt Agricole Félix-Faure
La Charité (Nièvre) — Téléphone 75

TOUS ENGRAIS ET SUPERPHOSPHATES Saint-Gobain

TOUS PRODUITS pour l'alimentation du bétail

AGENT GÉNÉRAL des MAISERIES DU NORD, produits recommandés pour l'engraissement du bétail.

Occasion

TOLES ONDULÉES
de Stock

Etat de neuf — Peintes au Minimum
1 m. 80 x 0 m. 80
6 francs le mètre carré
REMISE PAR QUANTITÉS

René WICKER
DECIZE (Nièvre) — Téléphone 27

INSTALLATION ET ENTRETIEN D'USINES
Moteurs de tous systèmes

MACHINES-OUTILS A BOIS ET A METAUX
Réparation et révision de TOUTES MACHINES

Téléph. 4-70 **A. JACQUIN** Téléph. 4-70
Mécanique en tous genres
NEVERS — 33, Rue d'Alligny — NEVERS

Automobiles de **DION-BOUTON**
continuent leurs célèbres 10 HP avec de
grands perfectionnements

NOUVEAUX MODÈLES
à grand rendement avec soupapes en dessous
et freins sur les 4 roues, en 10-12 et 16 HP
LIVRAISON RAPIDE

Prière de remettre vos ordres à nos Agents
J. PÉTIEMBERT, à CLAMECY
MILLET, à DECIZE
P. et J. BOBIN à NEVERS

AVEC
10 FRANCS
ON PEUT
GAGNER

500.000 fr.

en achetant un Bon Panama GARANTI remboursable par
un Lot de 500.000 francs à 400 francs au minimum.
Les Bons Panama qui distribueront : 125 lots de 500.000
francs — 125 lots de 250.000 francs — 255 lots de 100.000
francs — 355 lots de 10.000 francs — 12.500 lots de 1.000
francs et deux Millions de Lots à 500 francs, sont vendus
10 fr. en souscrivant et le reste 25 fr. par mois pendant
11 mois. Liste après tirage. Renseignements gratuits. Pro-
chain tirage 15 novembre 1922. Envoyer 10 fr. Crédit Central
des Valeurs à Lots, rue Audra, à DIJON.

AFFAIBLIS QUÉRIS
par la
MIMÉROLASE DUBRYOIX M^{me} Albert DAUVERGNE, 15, rue Monthauren,
Verailles (Seine-et-Oise). (Entérine avec hémorragies intestinales depuis 1 an),
résultat obtenu le 10 août 1922. M^{me} Jules BAËL, 40, rue de la République,
resté trépané, fragile, sensible au froid, sujet aux rhumes, sans grand appétit,
à la suite d'une pneumonie contractée en 1911, complètement rétabli en 21 mois
(Attest. du 22 fév. 1922). M^{me} Maurice THIBERT, Femme de la Grande, à Saint-Paterne
(Indre-et-Loire), éprouvait, dès son jeune âge, une grande faiblesse aux change-
ments de saison, manque d'appétit, était resté petit, est devenu fort et
robuste après 3 années de traitement. Agé actuellement de 17 ans, il pèse
60 kilos et mesure 1 m 82 (Attest. du 14 fév. 1922). M^{me} Germaine PÉRIANT, à Mondre-
bœuf (Loire-et-Cher), avait toujours été très nerveuse, a souffert décembre 1918,
d'un mal de gorge, puis, en quelques jours, est tombée dans un état de faiblesse
très grave au point qu'elle n'avait plus aucune force dans les jambes et qu'il
fallait l'aider à marcher ; de plus, son caractère était toujours agacé par des
idées noires et par une sensation de constriction dans la poitrine ; à 48 ans elle
était atteinte au bout de 3 mois au point de pouvoir reprendre ses occupations
habituelles, guérie en 35 mois (Attest. du 10 fév. 1923). M^{me} Juliette BINAULT,
à St-Nicolas (Loire-et-Cher), profondément atteinte par un allaitement trop
prolongé de 16 mois, affaiblie, sans espoir, fatiguée au moindre travail, forcée
de garder le lit des journées entières, 2 ou 3 jours par semaine, éprouve très
pâles et douloureuses, améliorée en 3 semaines, complètement rétablie en
3 mois (Attest. du 8 fév. 1923). La Mimérolase Dubryoix est le seul remède
cher des fortifiants car la bouteille, suffisante pour une cure de
un mois ou deux, suivant l'âge, est envoyée 1^{re} à domicile contre
24 fr. en mandat-carte adressé au D^{re} DUBRYOIX, 5, Square de Messine,
Paris, qui expédie gratis et franco sur demande, son Étude sur la
Mimérolase et un questionnaire pour connaître les GRATUITES par correspondance.

Moteurs à essence Occasion, marche garantie.

Moteurs électriques Toutes forces.

Electricité Dans toute son application. Bohages,
Chargement d'accus, etc.

Appareillage électrique Force, lumière, sonnerie,
installations,
appareillage et accessoires pour automobiles.

pétrin mécanique Nouveau modèle,
à cuve commandée

Petit outillage mécanique Alesoirs, états, limes,
filières, mèches
et forêts, scies, tarauds, fraises, etc.

machines-outils et à bois

Travaux sur leurs bois Pieds de table, balustres,
manches, etc.

A. OUGEN OMNIUM FRANÇAIS D'OUTILLAGE,
6, rue St-Louis, Fourchambault (Nièvre)

On demande
Ouvriers
Métallurgiques

ayant si possible quelques aptitudes en travaux de serrurerie.

S'adresser :
SIA METALLURGIQUE DU
CENTRE, à BOURGES. 10278

TOUTES LES PLANTES
VERTES ET FLEURIES
Les plus beaux **CYCLAMENS**
Fleurs de Nice
Gerbes. — Vanneries. — Gouronnes mortuaires

CHEZ **CHEVALIER**
HORTICULTEUR-PEPINIERISTE
NEVERS — Téléphone 4-22

DEMANDEZ SON CATALOGUE

Ulcères Variqueux

Maux de Jambes, Varices, Eczémas, Dartres, Démangeaisons, Herpès, Plaies de toute nature, considérées comme incurables sont soulagées immédiatement et leur guérison est assurée par l'

Eau Précieuse Depensier

Elle est véritablement « précieuse », cette eau qui guérit ces plaies affreuses et qui depuis de si longues années ne connaît pas un insuccès.

Lisez ceci :
Le sieur Charles BRANCAUD, agent d'assurances, propriétaire à Vaucourant par Embourgnan, vous informe qu'il a fait usage de votre Eau Précieuse pour une plaie variqueuse. Il est heureux de vous annoncer que sa plaie est complètement cicatrisée et vous prie de recevoir l'expression de la plus sincère vérité et de sa entière reconnaissance. Un de ses parents, affligé d'un ulcère qui depuis plusieurs mois, avait souffert de plusieurs tentatives sans résultat, se charge de vous dire quelle joie vous a procurée avec votre excellent Eau Précieuse Depensier.

C. BRANCAUD, à Vaucourant (Mourthe-et-Moselle).

Mais demandez la brochure et vous en trouverez comme cela des centaines. On trouve l'Eau Précieuse Depensier dans Toutes les Pharmacies, et au Dépôt à Paris : RENARD, Docteur en Pharmacie, 142, avenue de Clichy.

LE FLACON 6 fr. franco contre mandat. Renseignements gratuits au DÉPÔT GÉNÉRAL DE PARIS.